

# RAPPORT ANNUEL 2016



Nous valorisons  
les déchets que vous triez !

**SMDO**

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS





## NOUS VALORISONS LES DÉCHETS QUE VOUS TRIEZ !

Cela fait plus d'un semestre que nos deux syndicats ont fusionné et déjà beaucoup de nouveaux projets en cours...

Un grand centre de tri 60 000 tonnes, le premier de cette dimension porté par une collectivité locale...

La pérennisation de notre centre de valorisation énergétique qui dès 2018 fonctionnera « à plein régime » grâce à l'apport des ordures ménagères de l'ex SYMOVE...

Une étude pour la mise en place d'un quai de transfert route rail à Villers-Saint-Sépulcre, ce qui permettra de transporter tous les déchets de l'ouest par train comme cela est déjà le cas à l'est...

Grâce à cette fusion, nous ne le dirons jamais assez, les installations de gestion des déchets vont pouvoir être pérennisées et utilisées de manière optimale, deux critères primordiaux pour maintenir des coûts de traitement bas tout en conservant l'impact sur l'environnement comme prépondérant dans les choix à faire.

La possibilité de valoriser en énergie les ordures ménagères de l'ouest de l'Oise ainsi que la construction d'un grand centre de tri « nouvelle génération » vont permettre de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique qui demande à l'horizon 2022 une diminution de 50 % de l'enfouissement, d'une part, ainsi que l'élargissement des nouvelles consignes de tri à l'ensemble du territoire, d'autre part.

Les élus du territoire et leurs partenaires ont joué leur rôle et ont su assumer leur responsabilité en faisant des choix stratégiques qui vont permettre au syndicat de se positionner comme l'un des plus performants à l'échelle nationale.

Pour rendre la lecture de ce rapport plus claire et que chacun puisse retrouver ses données, nous avons réalisé deux rapports en un, vous trouverez les données chiffrées pour l'ex SMVO et pour l'ex SYMOVE, puisque pour l'année 2016, nous n'avions qu'un mois d'activités communes.

Mais, pour que chacun connaisse notre actualité, nous nous sommes permis de partir du présent et des résultats de la fusion avant de parler de l'année 2016 et de nos particularités.

**Philippe MARINI**

Président du Syndicat Mixte du Département de l'Oise  
et de l'Agglomération de la Région de  
Compiègne et de la Basse Automne

## LE MOT DU PRÉSIDENT

<b>1. Présentation de la fusion et des nouvelles instances du nouveau syndicat</b>	
Les élections.....	8
Les membres du bureau .....	10
<b>2. Panorama</b>	
Présentation du territoire .....	14
Présentation des installations .....	16
Evolution des ratios .....	18
Panorama de l'année 2016 .....	19
Bilan des différents flux de collecte. ....	22
<b>3. Les services du SMDO</b>	
Organigramme .....	28
Les compétences de chaque service .....	30
<b>4. Les coûts de gestion des déchets par territoire</b>	
Le budget SMVO .....	34
Indicateurs techniques et financiers du SMVO .....	37
Le budget SYMOVE .....	42
Indicateurs techniques et financiers du SYMOVE.....	44

# SOMMAIRE

## PRÉSENTATION DES INSTALLATIONS ET DES MODES DE TRAITEMENT UTILISÉS EN FONCTION DU TYPE DE DÉCHET COLLECTÉ

<b>5. Les centres de tri et le recyclage matière</b>	
Le centre de tri du SMVO .....	<b>48</b>
Le centre de tri du SYMOVE .....	<b>50</b>
La collecte sélective du verre .....	<b>54</b>
<b>6. Les plateformes de déchets verts et la valorisation organique</b>	
Les déchets verts sur le SMVO .....	<b>58</b>
Les déchets verts sur le SYMOVE .....	<b>59</b>
<b>7. La valorisation ou le traitement des autres déchets collectés en déchetteries</b>	
Les déchetteries du SMVO .....	<b>62</b>
Les déchetteries du SYMOVE .....	<b>67</b>
<b>8. Le transport des bennes de déchetterie et le transport ferroviaire des déchets</b>	
L'organisation du service transport de bennes de déchetterie .....	<b>70</b>
Le réseau de quais de transfert et la plateforme ferroviaire .....	<b>71</b>
<b>9. La valorisation énergétique .....</b>	<b>75</b>
<b>10. L'enfouissement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des encombrants du SYMOVE .....</b>	<b>83</b>

Comité syndical du 01/12/2016



1

**PRÉSENTATION  
DE LA FUSION ET DES  
NOUVELLES INSTANCES  
DU NOUVEAU SYNDICAT**

SM

# LES ÉLECTIONS

## ► Le nouveau comité syndical, les membres du bureau et les commissions du SMDO



1<sup>er</sup> comité syndical du SMDO - 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Catenoy

Par arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2016, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a été créé à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le SMDO exerce ces mêmes compétences au service de 18 intercommunalités adhérentes et de 760 134 habitants.

**Le comité syndical** d'installation s'est déroulé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à CATENOY. Les délégués issus des communautés d'agglomération et communautés de communes adhérentes ont élu Philippe MARINI président.

**Le Bureau syndical** est composé du président et de 26 délégués élus par l'assemblée délibérante, dont 15 vice-présidents.

Outre les **quatre commissions obligatoires** (Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation de Service Public, Commission Consultative des Services Publics Locaux et Commission de Contrôle des Comptes), le SMDO s'est doté de **14 commissions facultatives**, afin que services et élus étudient et préparent l'ensemble des questions qui seront débattues en Bureau et/ou Comité (Commissions déchetteries, finances, marchés à procédure adaptée, prévention, transport, communication, etc.).

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 mentionne que le SMDO reprend en totalité les compétences préalablement exercées par les

deux syndicats fusionnés et relatives au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

S'agissant de l'exploitation des déchetteries, l'ex SMVO exploitait son réseau en régie, excepté le site de MERU mis à disposition dans le cadre d'un marché public. Sur le territoire de l'ex SYMOVE, les déchetteries relevaient de la compétence des intercommunalités adhérentes.



**Les statuts du SMDO prévoient un transfert obligatoire de la compétence « quais bas »** des 26 déchetteries situées sur le territoire de l'ex-SYMOVE. Cela consiste notamment pour le syndicat à exercer le transport et le traitement des objets et matières déposés en déchetteries (y compris les points « propres » et points « verts ») ainsi que la gestion des contrats opérationnels ou financiers avec les éco-organismes agréés chargés du recyclage de différents matériaux.

En complément de cette compétence « bas de quais », le Syndicat exerce, pour le compte des membres adhérents de l'ancien SMVO et de ceux de l'ancien SYMOVE ayant expressément fait ce choix, la compétence relative à la construction et l'exploitation du « haut de quai » des déchetteries.

Il faut entendre par « haut de quai », la mise en place et la gestion des agents pour l'accueil du public, l'élaboration du règlement intérieur régissant le fonctionnement du site, l'entretien et la maintenance du site, ainsi que la fourniture de tous les matériels d'exploitation nécessaires.

La Communauté de Communes du Pays de Bray est la première intercommunalité de l'ex SYMOVE à avoir délibéré pour transférer au SMDO la compétence « haut de quais » pour les cinq déchetteries situées sur son territoire. Depuis, les communautés de communes de l'Oise Picarde et du Pays de Thelle et Ruraloise ont également délibéré en ce sens pour un transfert opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Ce sont ainsi 16 déchetteries supplémentaires qui sont exploitées en totalité par le SMDO.

**L'effectif du SMDO était de 125 agents à sa création**, il devrait atteindre environ 160 personnes à l'automne 2017, en raison des transferts de personnel ainsi opérés et des besoins d'encadrement supplémentaire qui sont engendrés.



# LES MEMBRES DU BUREAU



Agglomération  
de la Région de Compiègne  
et de la Basse Automne  
**Philippe MARINI**  
*Président*

## Vice-Présidents du SMDO



Communauté  
de l'Agglomération  
Creil Sud Oise  
**Philippe MASSEIN**  
*1<sup>er</sup> Vice-président*



Communauté  
d'Agglomération  
Creil Sud Oise  
**Jean-Luc DION**



Communauté  
d'Agglomération  
du Beauvaisis  
**Béatrice LEJEUNE**



Communauté  
de l'Agglomération  
du Beauvaisis  
**Jean-Luc BRACQUART**



Communauté  
de Communes  
des Sablons  
**Laurent CHEVALLIER**



Communauté  
de Communes  
Thelloise  
**Alain DUCLERCQ**



Communauté  
de Communes  
du Pays des Sources  
**René MAHET**  
*Président du Pays des Sources*



Communauté  
de Communes  
Senlis Sud Oise  
**Jacky MÉLIQUE**



Communauté  
de Communes  
de l'Oise Picarde  
**Jacques COTEL**  
*Président de l'Oise Picarde*



Communauté  
de Communes  
du Pays Noyonnais  
**Patrick DURVICQ**



Communauté  
de Communes  
du Clermontois  
**Franck MINÉ**



Communauté  
de Communes du Pays  
de Valois  
**Benoît HAQUIN**  
*Président du Pays de Valois*



Communauté  
de Communes des  
Pays d'Oise et d'Halatte  
**Robert LAHAYE**



Communauté  
de Communes de  
l'Aire Cantilienne  
**Corry NEAU**



La Vallée Dorée :  
Communauté de  
Communes du Liancourtois  
**Claude PERSANT**

## Membres du bureau du SMDO



Communauté de Communes  
des Lisières de l'Oise  
**Alain BRAILLY**  
*Président C.C. Lisières de l'Oise*



Agglomération  
de la région de Compiègne  
et de la Basse Automne  
**Arielle FRANCOIS**



Communauté  
de Communes  
Thelloise  
**Agnès CLARY-WAWRIN**



Communauté  
de Communes  
du Pays de Valois  
**Daniel GAGE**



Commnauté  
de Communes  
du Plateau Picard  
**Olivier DEBEULE**



Agglomération  
de la région de Compiègne  
et de la Basse Automne  
**Bernard HELLAL**



Communauté  
de Communes  
de la Plaine d'Estrées  
**Annick DECAMP**



Communauté  
de l'Agglomération  
Creil Sud Oise  
**Abdelkrim KORDJANI**



Communauté  
d'Agglomération  
du Beauvaisis  
**Olivier TABOUREUX**



Communauté  
de Communes  
de l'Aire Cantilienne  
**François DESHAYES**



Communauté de Communes  
du Pays de Bray  
**Nadège LEFEBVRE**  
*Présidente du Pays de Bray*

## Commissions obligatoires

- **Commission d'appel d'offres**  
Président : Philippe MASSEIN
- **Commission de délégation de service public**  
Présidente : Arielle FRANCOIS
- **Commission consultative des services publics locaux**  
Présidente : Arielle FRANCOIS
- **Commission de contrôle des comptes**  
Présidente : Corry NEAU

## Commissions facultatives

- **Commission des finances**  
Présidente : Corry NEAU
- **Commission MAPA**  
Président : Patrick DURVICQ
- **Commission transport et quai de transfert**  
Président : Laurent CHEVALLIER
- **Commission suivi du centre de valorisation énergétique et du réseau de chaleur**  
Président : Robert LAHAYE
- **Commission déchetteries**  
Président: Benoit HAQUIN
- **Commission suivi du centre de tri**  
Président : Jean-Luc BRACQUART
- **Commission Aménagement du site de Villers Saint Sépulcre**  
Présidente : Béatrice LEJEUNE
- **Commission Travaux**  
Président : Alain DUCLERCQ
- **Commission Collecte sélective des emballages et papiers**  
Président : Jacques COTEL
- **Commission Déploiement des compétences du SMDO**  
Président : René MAHET
- **Commission Valorisation organique et biodéchets**  
Président : Jacky MÉLIQUE
- **Commission Communication**  
Président : Claude PERSANT
- **Commission Prévention**  
Président : Franck MINÉ
- **Commission Economie circulaire**  
Président : Jean-Luc DION

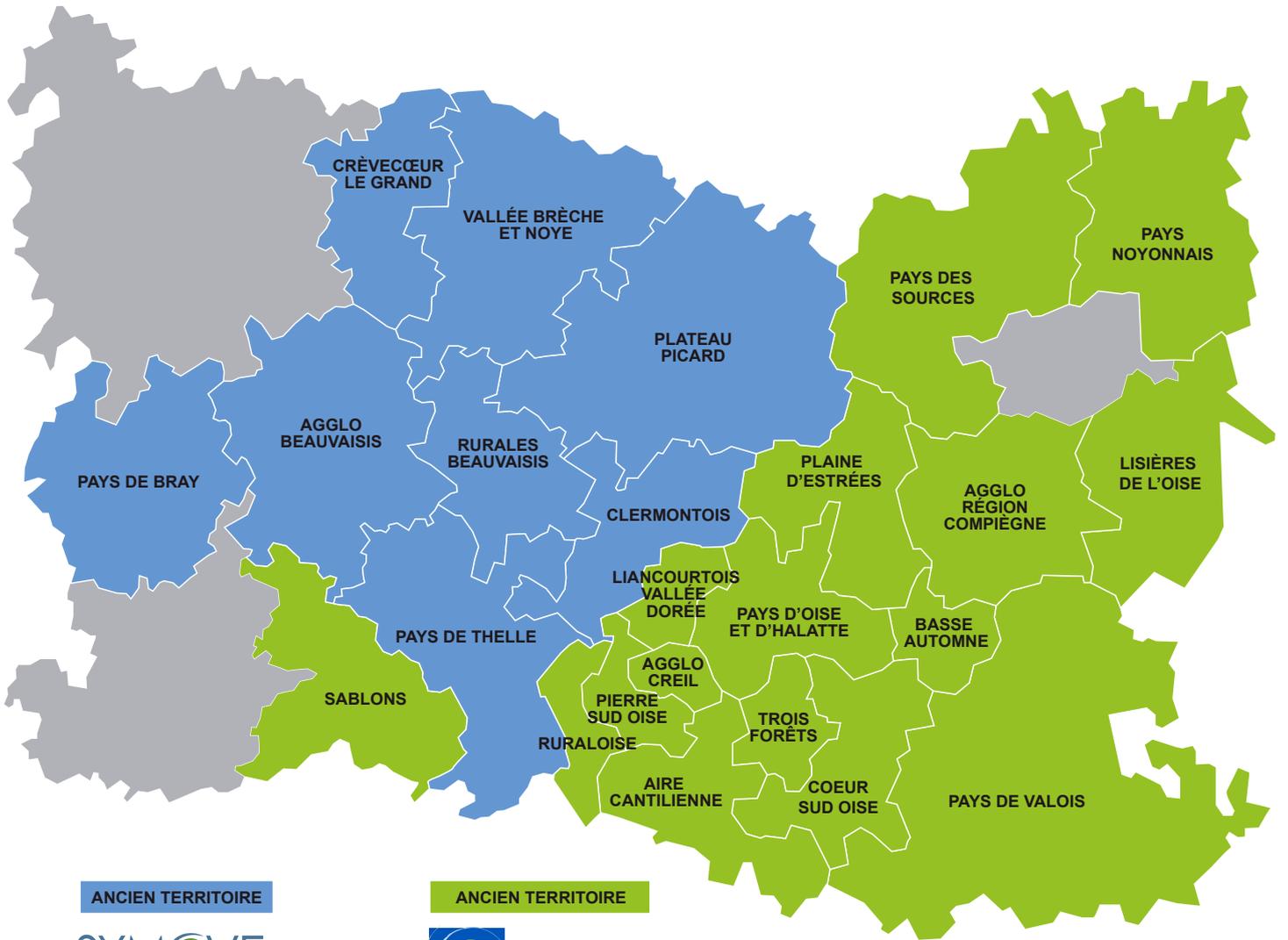


**2**

**PANORAMA**

SM

1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2016



ANCIEN TERRITOIRE

**SYMOVE**  
INTERCOMMUNALITÉ • DÉCHETS • VALORISATION

**260 757**  
HABITANTS

ANCIEN TERRITOIRE

 **SYNDICAT MIXTE  
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

**496 889**  
HABITANTS

# PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SMDO

1<sup>er</sup> JANVIER 2017



## 18 INTERCOMMUNALITÉS

- ARCBA : Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne
- CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- ACSO : Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise
- CCAC : Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
- CCLO : Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
- CCSO : Communauté de Communes de Senlis Sud Oise
- CCLVD : Communauté de Communes du Liancourtois / La Vallée Dorée
- CCOP : Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- CCPB : Communauté de Communes du Pays de Bray
- CCC : Communauté de Communes du Clermontois
- CCPP : Communauté de Communes du Plateau Picard
- CCPN : Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Hâlatte
- CCPS : Communauté de Communes du Pays des Sources
- CCPE : Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- CCPV : Communauté de Communes du Pays du Valois
- CCPTR : Communauté de Communes Thelloise
- CCS : Communauté de Communes des Sablons.



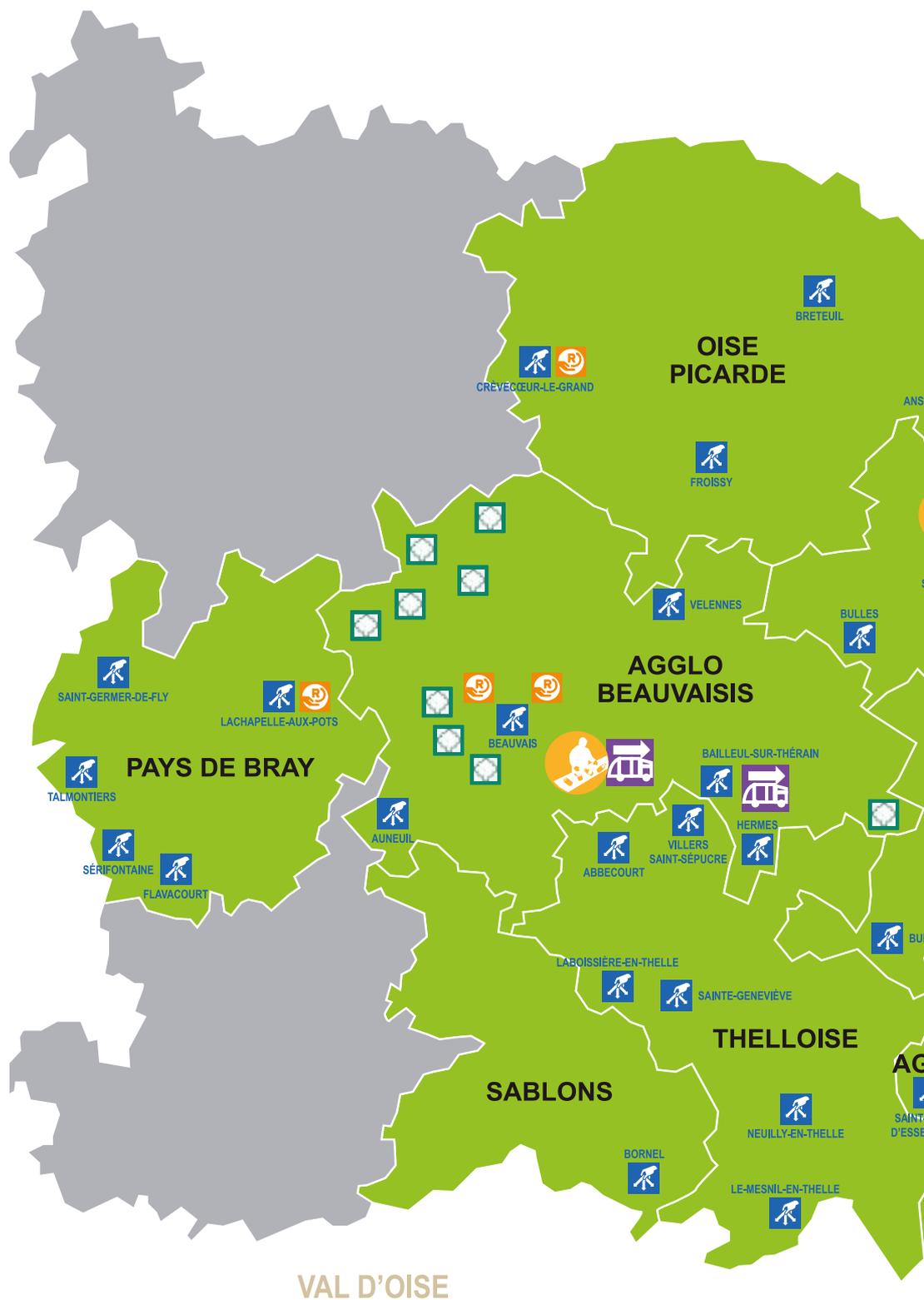
## LA POPULATION

**SMDO**

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

En 2016  
**757 646**  
HABITANTS

En 2017  
**760 134**  
HABITANTS



VAL D'OISE



3 CENTRES DE TRI



1 CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



TRANSPORT FERROVAIRE DES DÉCHETS



1 CENTRE LOGISTIQUE



4 QUAIS DE TRANSFERT ROUTE / RAIL



3 QUAIS DE TRANSFERT ROUTIERS



51 DÉCHETTERIES

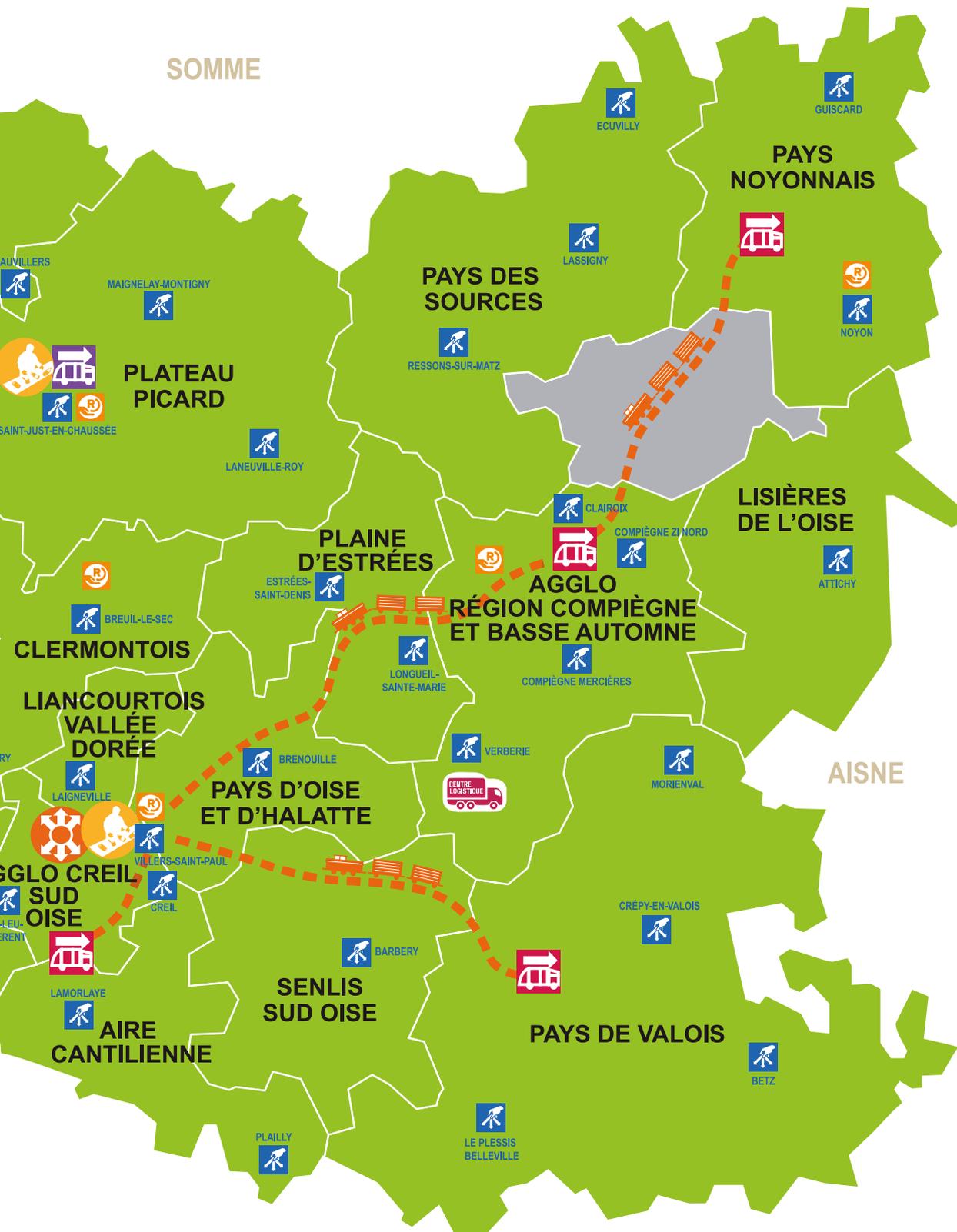


9 RECYCLERIES



9 POINTS DÉCHETS VERTS

# LES INSTALLATIONS



VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

SEINE-ET-MARNE

# EVOLUTION DES RATIOS

Année	2006		2016		Evolution 2006-2016	
	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	kg/hab.	%
Ordures ménagères résiduelles	141 500	334,7	118 208	237,90	- 96,80	- 28,92 %
Emballages légers (hors verre) et journaux / magazines	17 400	41,2	29 900	60,17	18,97	46,05 %
Verre	11 394	26,9	12 651	25,46	-1,44	- 5,35 %
<b>TOTAL COLLECTE SELECTIVE</b>	<b>28 794</b>	<b>68,1</b>	<b>42 551</b>	<b>85,63</b>	<b>17,53</b>	<b>25,75 %</b>
<b>TOTAL OMA <sup>(1)</sup></b>	<b>170 294</b>	<b>402,8</b>	<b>160 759</b>	<b>323,53</b>	<b>-79,27</b>	<b>- 19,68 %</b>
Déchets verts (porte-à-porte)	18 976	44,9	26 063	52,45	7,55	16,82 %
Déchetterie (avec déchets verts)	58 297	137,9	97 990	197,21	59,31	43,01 %
Textiles (hors textiles déchetterie)	-	-	1 018	2,05		
Encombrants (porte-à-porte)	8 815	20,9	5 519	11,11	- 9,79	- 46,86 %
<b>TOTAL ENCOMBRANTS <sup>(2)</sup></b>	<b>86 088</b>	<b>203,7</b>	<b>130 590</b>	<b>262,82</b>	<b>59,12</b>	<b>29,02 %</b>
<b>TOTAL DMA <sup>(3)</sup></b>	<b>256 382</b>	<b>606,5</b>	<b>291 349</b>	<b>586,35</b>	<b>- 20,15</b>	<b>- 3,32 %</b>

<sup>(1)</sup> : OMA = OMr + CS (y compris le verre)

<sup>(2)</sup> : Total encombrants : déchetteries (avec déchets verts) + déchets verts en PAP + déchets encombrants en PAP

<sup>(3)</sup> : DMA = OMA + TOTAL ENCOMBRANTS

Population 2016 : 496 889 habitants

Population 1999 : 403 153 habitants

pour la collecte sélective : 147 000 habitants concernés

## - 97 kg

### ► Moins 97 kg d'ordures ménagères par habitant en 11 ans

Depuis bientôt 11 ans, les ratios d'ordures ménagères ne cessent de baisser ; en 2006, 335 kg/hab./an, en 2016, 238 kg/hab. /an, près de 97 kg/hab. en moins. Nous sommes passés sous la barre des 250 kg/hab.

Les ordures ménagères produites par habitant continuent de diminuer :

- 2,22 % entre 2015 et 2016, grâce aux efforts de prévention, aux actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source et à la réorganisation de la collecte :

- passage au monoflux ;
- extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2012.

## - 20 %

### ► Près de 20 % de baisse des Ordures ménagères et assimilées (OMA) depuis 2006

Dans cadre du programme de prévention des déchets, présenté en 2011 et qui s'est terminé en début d'année 2017, le SMVO s'était donné l'ambition de baisser de 7 % ses tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + CS) et de 5 % ses tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA : OMr + encombrants).

Depuis 2006, les tonnages d'ordures ménagères et assimilées ont baissé, de 20 % en kg/habitant, c'est nettement au dessus des ambitions que le SMVO s'était fixé.

## + 19 kg

### ► Plus 19 kg de collecte sélective depuis 2006

Depuis 2006, la collecte sélective a progressé de 19 kg / habitant pour atteindre un ratio de 60 kg / habitant en 2016 (hors verre).

## - 3 %

### ► Baisse de 3 % des déchets ménagers et assimilés (DMA)

En 2016, le SMVO atteint ses objectifs fixés en 2011, puisque les tonnages de déchets ménagers et assimilés diminuent de 3 % depuis 2006.

Ceci est le résultat d'une politique menée depuis l'origine du SMVO qui consiste à optimiser ses installations et à valoriser au maximum les déchets collectés sur son territoire. Aujourd'hui, plus de 93 % des déchets collectés sur le territoire du SMVO sont valorisés :

- 29,71 % de recyclage,
- 45,08 % de valorisation énergétique,
- 18,53 % de valorisation organique.

Il reste 6,30 % de déchets enfouis.

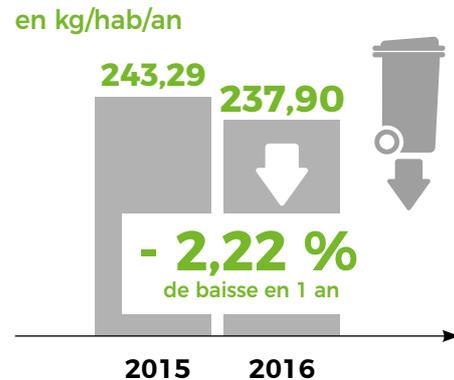


SYNDICAT MIXTE  
DE LA VALLÉE DE L'OISE

# PANORAMA 2016 - SMVO

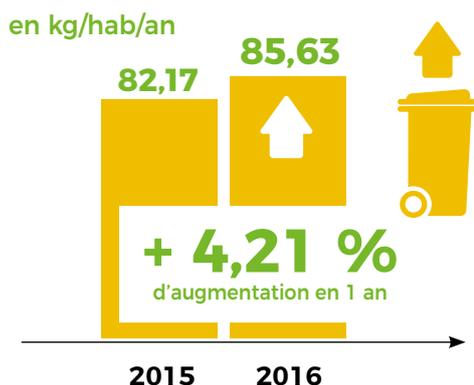
## Les ordures ménagères résiduelles

Le ratio des ordures ménagères résiduelles baisse continuellement depuis 2006. Entre 2015 et 2016, la baisse est encore de - 2,22 %.

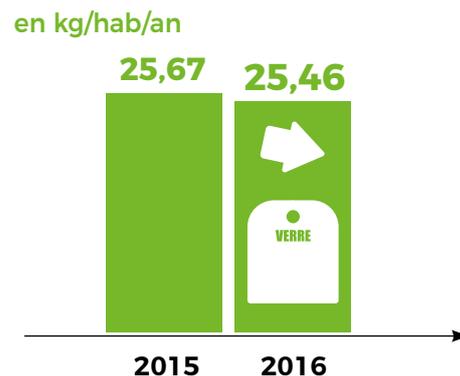


## La collecte sélective de 2015 à 2016 (avec le verre)

### NETTE AUGMENTATION



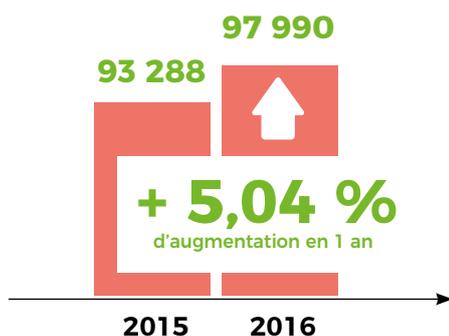
## Le cas particulier du verre



Le ratio par habitant ne progresse pas.

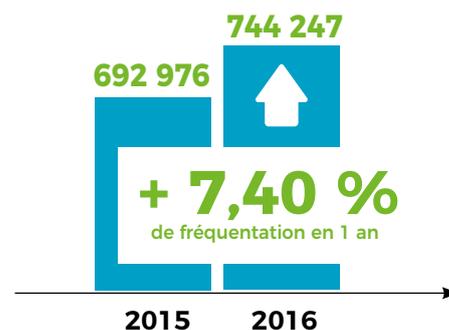
## Les déchetteries

en tonnes



Hausse des tonnages collectés et des visites en déchetteries en 2016

nombre de visites



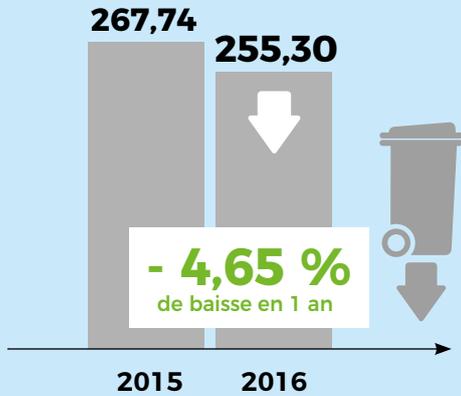
SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'OISE

# PANORAMA 2016 - SYMOVE

## ► Les ordures ménagères résiduelles

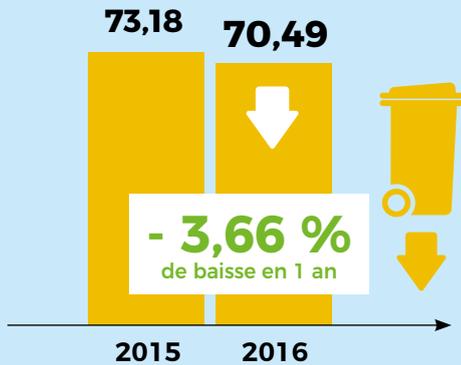
Le ratio en OMr a connu une baisse régulière depuis 2006.

en kg/hab/an



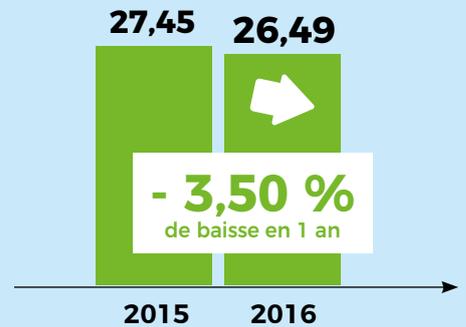
## ► La collecte sélective de 2015 à 2016 (avec le verre)

en kg/hab/an



## ► Le cas particulier du verre

en kg/hab/an



Emballages à recycler (dont verre) et papiers, journaux/magazines

Année	2016
Unités	kg/hab.
Ordures ménagères résiduelles	255
Emballages légers (hors verre) et journaux / magazines	44
Verre	26,49
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	70,49
TOTAL OMA <sup>(1)</sup>	326

<sup>(1)</sup> : OMA = OMr + CS (y compris le verre)



## EN 2016 :



**44 kg**

▶ 44 kg par habitant de collecte sélective en 2016 (hors verre).



**255 kg**

▶ 255 kg d'ordures ménagères par habitant en 2016.



**326 kg**

▶ 326 kg par habitant d'Ordures ménagères et assimilés (OMA) en 2016

# BILAN DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE

**297 494 TONNES DE DÉCHETS MÉNAGERS - 598,71 kg / habitant**

## TONNAGES ENTRANTS

  
COLLECTE  
À DOMICILE ET  
EN APPORT  
VOLONTAIRE

<b>VERRE</b>	12 651 T	25,46 kg/hab	▶
<b>MONOFLUX</b> Emballages recyclables + papiers	29 762 T	60 kg/hab	▶
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	118 208 T	238 kg/hab	▶
<b>TOTAL</b>	<b>160 621 T</b>	<b>323 kg/hab</b>	

  
AUTRES  
COLLECTES

<b>ENCOMBRANTS</b>	5 519 T	11 kg/hab	▶
<b>TEXTILES</b>	1 018 T	2 kg/hab	▶
<b>DÉCHETS VERTS</b> en porte-à-porte des services techniques	26 063 T 6 283 T	52 kg/hab	▶
<b>+ DÉCHETS VERTS</b> des déchetteries	22 789 T	46 kg/hab	▶

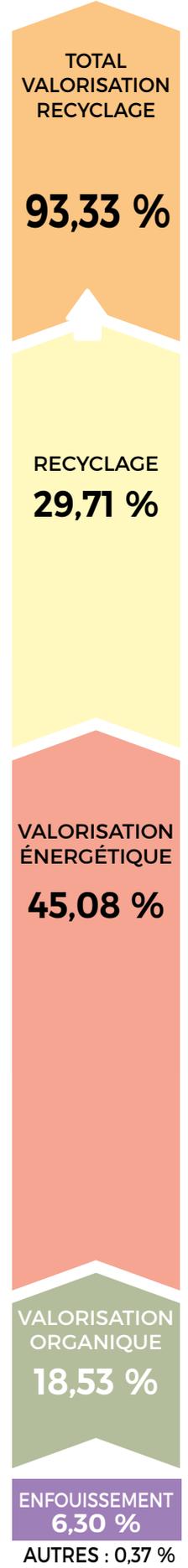
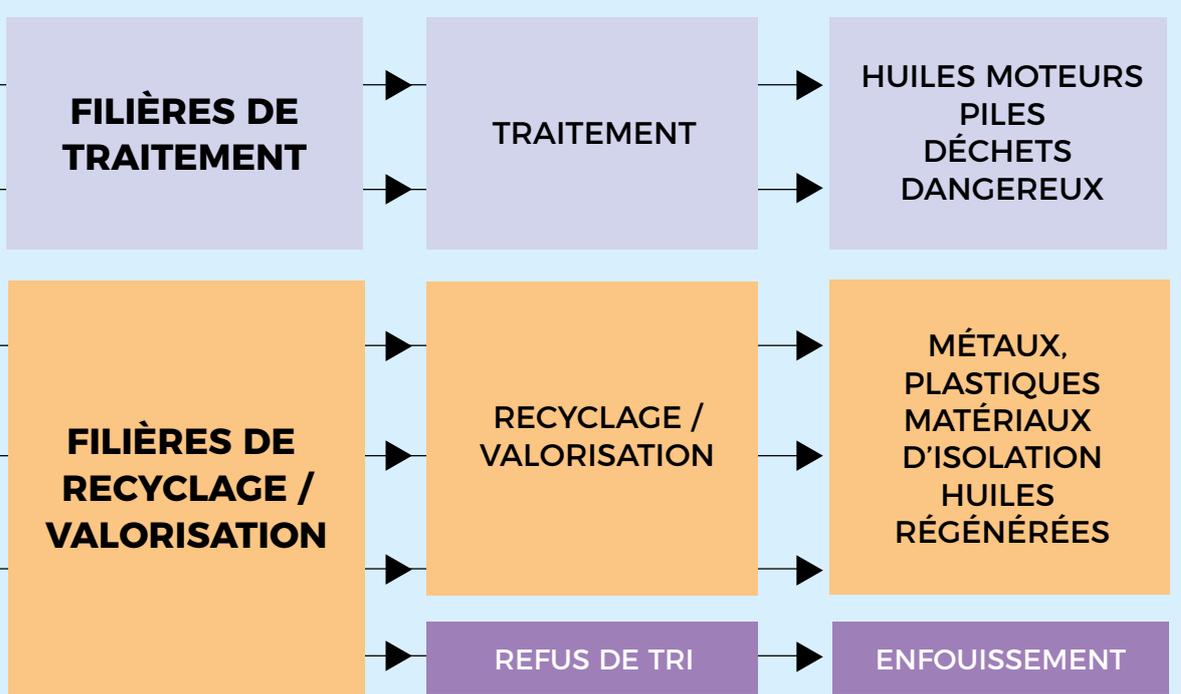
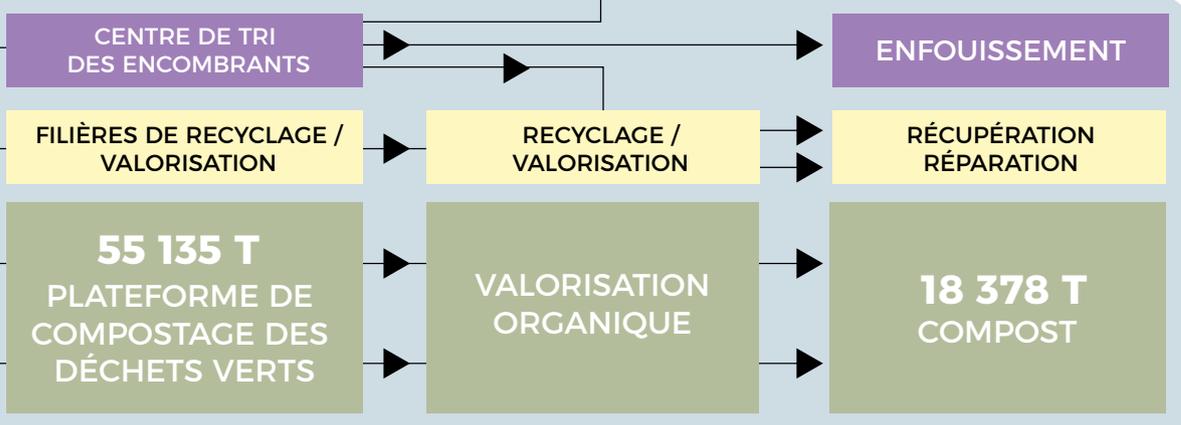
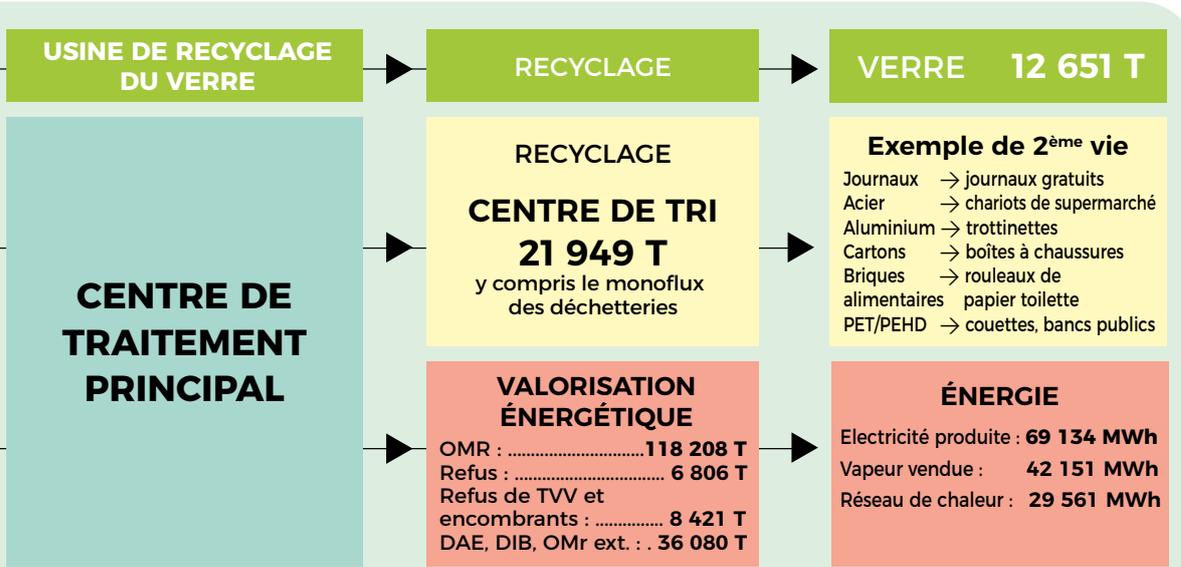
  
COLLECTE  
EN  
DÉCHETTERIE

<b>TEXTILES</b> des déchetteries	<b>237 T</b> 0,48 kg/hab	<b>TERRES et GRAVATS</b>	<b>23 676 T</b> 47,65 kg/hab	<b>FERRAILLES</b>	<b>4 060 T</b> 8,17 kg/hab	▶		
<b>PNEUS</b>	<b>165 T</b> 0,33 kg/hab	<b>TOUT VENANT enfouissable</b>	<b>2 398 T</b> 4,83 kg/hab	<b>BOIS</b>	<b>569 T</b> 1,14 kg/hab	▶		
<b>DDS</b> (déchets diffus spécifiques)	<b>264 T</b> 0,53 kg/hab	<b>CARTONS</b>	<b>51 T</b> 0,10 kg/hab	<b>MONOFLUX</b>	<b>138 T</b> 0,28 kg/hab	▶		
<b>TOUT VENANT valorisable</b>	<b>37 947 T</b> 76,37 kg/hab	<b>ECO DDS</b>	<b>634 T</b> 1,28 kg/hab	<b>PILES</b>	<b>17 T</b> 0,03 kg/hab	<b>ECO- MOBILIER</b>	<b>1 768 T</b> 3,56 kg/hab	▶
<b>DEEE</b> (déchets d'équipements électriques et électroniques)	<b>3 047 T</b> 6,13 kg/hab	<b>HUILES DE VIDANGE</b>	<b>160 T</b> 0,32 kg/hab	<b>BATTERIES</b>	<b>70 T</b> 0,14 kg/hab	▶		
<b>TOTAL</b>	<b>97 990 T</b>	<b>197 kg/hab</b>						



RECYCLAGE ET VALORISATION

TONNAGES VALORISÉS



# BILAN DES DIFFÉRENTS FLUX DE COLLECTE

## TONNAGES ENTRANTS

  
COLLECTE  
À DOMICILE ET  
EN APPORT  
VOLONTAIRE

<b>VERRE</b>	6 907 T	26,49 kg/hab	▶
<b>CORPS CREUX</b>	3 025 T		▶
<b>+ CORPS PLATS</b>	8 449 T		▶
<b>Sous total</b>	<b>11 474 T</b>	44 kg/hab	
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	66 571 T	255 kg/hab	▶
<b>▶ TOTAL</b>	<b>84 952 T</b>	<b>326 kg/hab</b>	

  
AUTRES  
COLLECTES

<b>ENCOMBRANTS</b>	1 164 T	4,46 kg/hab	▶
<b>DÉCHETS VERTS</b> en porte-à-porte	13 055 T	61 kg/hab desservi	▶
<b>+ des déchetteries et des points verts</b>	8 621 T		▶
<b>+ des services techniques</b>	1 925 T		▶
<b>+ des jardins familiaux</b>	303 T		▶

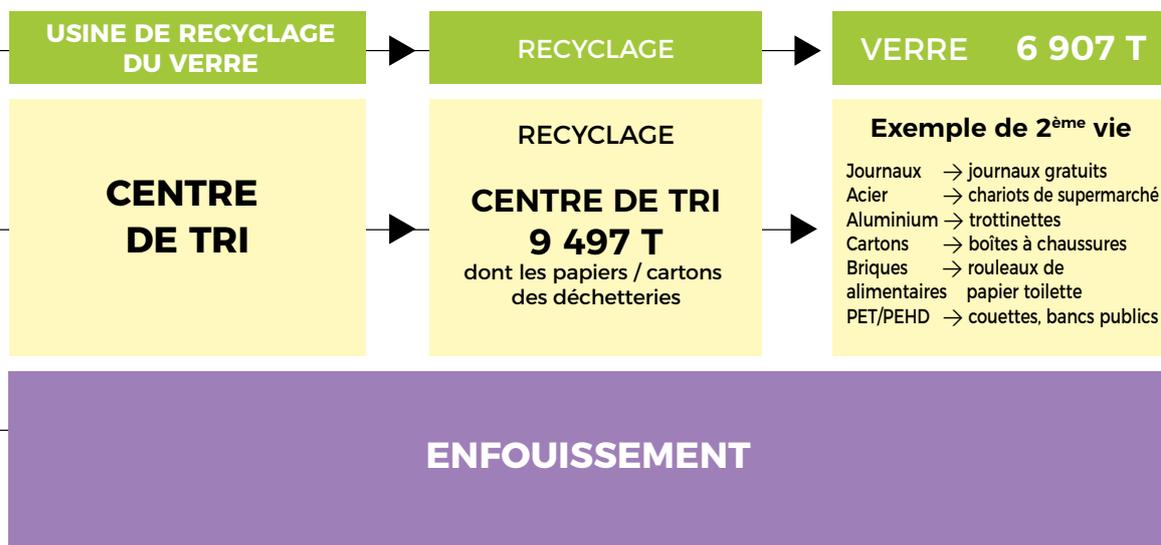
  
COLLECTES  
EN DÉCHETTERIE,  
SERVICES  
TECHNIQUES,  
JARDINS  
FAMILIAUX

AUTRES	DÉCHETTERIES	
<b>ENCOMBRANTS des services techniques</b> 2 697 T	<b>DDS</b> (déchets diffus spécifiques) 14 T	<b>FERRAILLES</b> 101 T
<b>ENCOMBRANTS des jardins familiaux</b> 133 T	<b>DEEE</b> (déchets d'équipements électriques et électroniques) 2 037 T	<b>BOIS</b> 1 882 T
	<b>TERRES et GRAVATS</b> 710 T	<b>PAPIERS CARTONS</b> 625 T
	<b>TOUT VENANT enfouissable</b> 10 683 T	<b>ECO-MOBILIER</b> 1 622 T
		<b>BATTERIES</b> 2 T
	<b>▶ TOTAL* DÉCHETTERIE 26 297 T</b>	

\* Il s'agit uniquement des flux pour lesquels le SYMOVE gère les marchés.

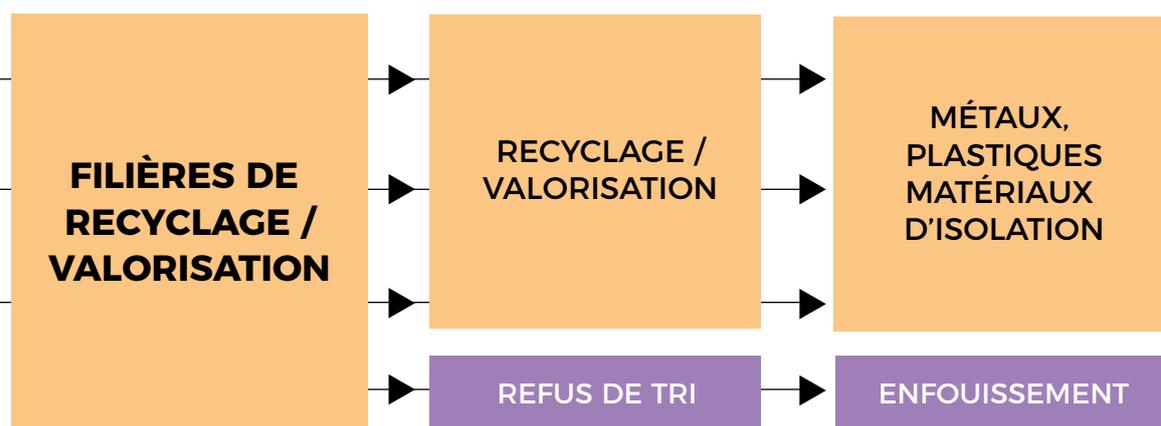
RECYCLAGE ET VALORISATION

TONNAGES VALORISÉS



**Exemple de 2<sup>ème</sup> vie**

- Journaux → journaux gratuits
- Acier → chariots de supermarché
- Aluminium → trotinettes
- Cartons → boîtes à chaussures
- Briques → rouleaux de alimentaires papier toilette
- PET/PEHD → couettes, bancs publics



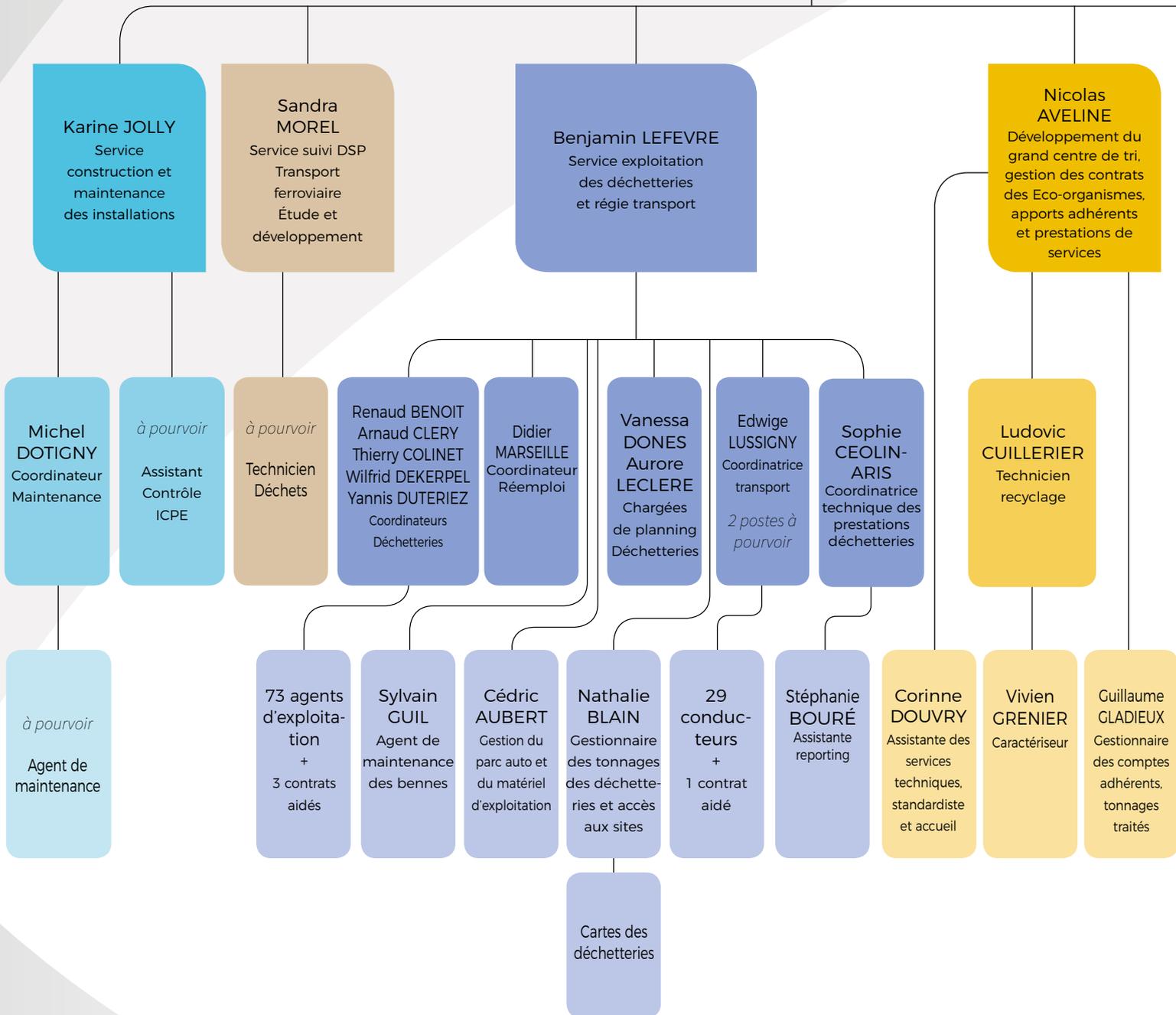


**3**

**LES SERVICES  
DU SMDO**

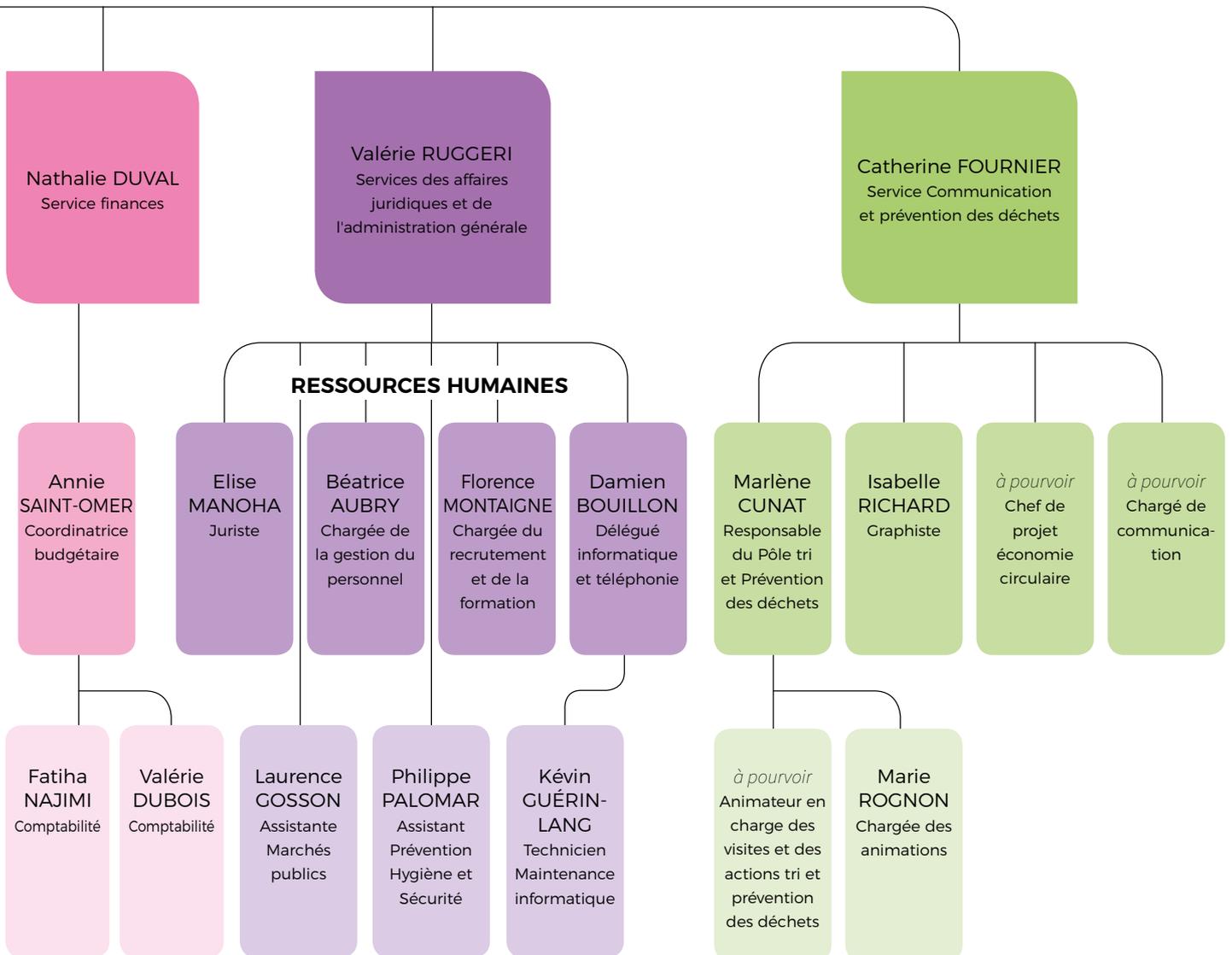
Carole  
KOSTRZEWA  
Assistante de Direction

Gilles CHOQUER  
Directeur Général des Services



# L'ORGANIGRAMME DU SMDO

1<sup>er</sup> septembre 2017



# LES COMPÉTENCES DE CHAQUE SERVICE

## ► Le service juridique et administratif

Il est composé de 8 personnes et exerce des missions transversales.

Sur le plan administratif, il s'agit d'organiser les réunions d'élus (Comités et Bureaux) et de préparer, en lien avec les services concernés, les dossiers et rapports de présentation. Une fois les décisions votées, le service administratif rédige les délibérations et veille à l'accomplissement de l'ensemble des formalités nécessaires pour que ces décisions soient applicables.

Le service juridique gère principalement les contrats, les marchés publics et la délégation de service public relative à l'exploitation du centre de traitement principal. Une soixantaine de contrats et marchés ont été conclus en 2016.

Ainsi, les marchés attribués concernent des domaines aussi divers que le traitement des déchets verts, la construction de la déchetterie de Noyon, le renouvellement des contrats d'assurance, l'aménagement de la base logistique de Verberie.

Les contrats conclus sont relatifs à la location de véhicules de service, la documentation technique ou juridique, l'abonnement aux réseaux divers, la location de petit matériel, la maintenance informatique, l'entretien des installations, etc.

Le service juridique gère également les différents contrats d'assurances (responsabilité civile, dommages aux biens, risques statutaires, risques industriels).

Ce service s'occupe également des contentieux qui peuvent naître dans l'exécution des différents contrats, mais aussi des plaintes déposées lors de vols ou de dégradations commises sur les installations du Syndicat.

## ► Le service Ressources

**Humaines** est une composante du service juridique chargé de l'ensemble des questions relatives au personnel et à l'organisation des

services : recrutement, gestion de la paie, formation, suivi de la carrière, hygiène et sécurité.

Un agent est chargé de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité.

Une personne déléguée à l'informatique et la téléphonie accompagne l'ensemble des services du syndicat pour répondre aux besoins spécifiques de chacun, en matière de téléphonie et d'informatique. Cet informaticien gère la mise en réseau de l'ensemble des sites du syndicat, s'assure du maintien opérationnel et de l'évolution du système d'information.

## ► Le service des Finances

élabore le budget et gère son exécution. Il gère ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes mais également la trésorerie et les emprunts. Ce service a mis en place une gestion analytique des dépenses et des recettes par pôle d'activité :

- transport et valorisation des déchets ménagers,
- transport et traitement des collectes sélectives,
- traitement des déchets de déchetteries,
- déchets verts et encombrants.

Non obligatoire, elle permet de déterminer et fixer les tarifs pratiqués par le Syndicat par nature d'activité et permet de restituer le coût réel de chacune de ses activités.

Sous l'autorité de la Direction Générale, le service financier a assuré en 2016 la gestion :

- d'un budget de fonctionnement de près de 48 millions d'euros,
- d'un budget d'investissement de près de 20 millions d'euros.

Avec la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016 entre le SYMOVE et le SMVO, le service a en outre établi un budget SMDO voté le 14 décembre 2016 pour un montant de près de 30 millions d'euros (21 millions d'euros en fonctionnement, 8 millions d'euros en investissement).

Le service est composé de 3 personnes. Cette année, plus de 5 350 mandats et près de 1 800 titres de recettes ont été émis.

## ► Le service communication

Le service communication chapeauté par une responsable du service est composé d'une équipe dédiée à la prévention des déchets et au tri (3 personnes), d'une graphiste et d'une chargée de communication qui gère l'organisation des visites de sites, les événements internes, le journal interne.

Tout au long de l'année, le service communication est en relation avec les collectivités adhérentes, les éco-organismes, et les partenaires pour organiser des actions sur le territoire. En fonction des thématiques, c'est le service en charge de la prévention et du tri ou la chargée de communication qui prend en charge l'organisation des actions qui sont menées. Une équipe de 40 vacataires pilotée par une animatrice, formée régulièrement aux nouveaux gestes, est présente sur les événements organisés toute l'année sur l'ensemble du territoire. Ce sont plus de 100 événements par an.

Toutes les visites des installations, que ce soit institutionnelles avec des élus, des techniciens, des journalistes, des écoles, des associations sont organisées par le service communication. En fonction des thématiques à aborder, les visites sont adaptées aux besoins des visiteurs.

Toutes les publications du service ainsi que les outils nécessaires aux actions ont été réalisés par des prestataires de services en 2016.

Le Verdi Infos, La lettre du SMVO, le Rapport d'activité, le SMVO mag... sont réfléchis et rédigés en interne au sein de l'équipe et conçus graphiquement par des agences.

Depuis l'automne, le service communication travaille avec des prestataires sur la charte graphique et le nouveau site internet.

# LES SERVICES

## Les services techniques

Les services techniques regroupent environ une centaine d'agents et sont organisés en plusieurs pôles :

- service exploitation des déchetteries,
- service des contrats avec les éco-organismes et prestataires de services et apports adhérents,
- service Construction et Maintenance des installations,
- service études et développement - suivi du contrat de délégation de service et du transport ferroviaire.

### 1 - Service exploitation des déchetteries

Ce service gère le réseau des déchetteries composé de :

- 39 déchetteries exploitées en régie directe. Ces déchetteries sont exploitées par environ 73 agents d'exploitation accueillant les usagers sur site, encadrés par 6 coordinateurs et le responsable d'exploitation.
- 2 personnes se chargent de la planification de l'activité des agents de déchetteries.

Un agent assure la gestion du parc automobile et du matériel d'exploitation propre aux déchetteries.

L'enlèvement des bennes de déchetterie est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, en régie directe, avec 29 conducteurs poids lourds et 5 agents polyvalents, encadrés par 3 coordinateurs transport.

Un agent effectue le reporting des tonnages. Un autre agent est chargé de la maintenance des bennes.

Une personne est spécifiquement missionnée pour le suivi des tonnages liés aux prestations des déchetteries. Elle est également en charge de la délivrance des cartes de déchetteries aux usagers.

- > 1 déchetterie (Bornel) en contrat d'exploitation,
- > 1 déchetterie (Auneuil) : accès sous convention avec l'Agglomération du Beauvaisis pour 6 communes de la C.C. des Sablons.



### 2 - Service des contrats avec les éco-organismes et prestataires de services, et apports des adhérents

Ce service réalise notamment la conception technique des cahiers des charges pour le traitement des déchets collectés en déchetteries.

Un agent est chargé du suivi technique du centre de tri et de l'extension des consignes de tri. Il est le référent auprès des éco-organismes tels qu'Ecofolio et Eco-Emballages.

Il encadre également un agent effectuant la caractérisation des collectes sélectives entrantes sur le centre de tri de Villers-Saint-Paul. Un agent est chargé du suivi des comptes adhérents et des tonnages traités.

### 3 - Service construction maintenance des installations

Ce service a en charge la construction, la rénovation et la maintenance des infrastructures du syndicat :

- construction des déchetteries,
- rénovation, agrandissement des déchetteries et mise aux normes,
- maintenance des déchetteries et des locaux administratifs.

Pour assurer le pilotage et le suivi des travaux, l'équipe est composée d'un

responsable, d'un assistant Contrôle PCPE, et d'un coordonnateur maintenance qui a en charge la maintenance courante et curative des installations avec un agent de maintenance.

### 4 - Service études et développement et suivi du contrat de délégation de service public

Une personne se charge de suivre techniquement le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul, et s'assure que les équipements propriété du syndicat sont correctement gérés et entretenus.

Au-delà de ce suivi, cette personne à la charge de promouvoir les projets de développement technique du syndicat comme la création du réseau de chaleur urbain entre le centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul et la Ville de Nogent-sur-Oise.



# 4

## LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS PAR TERRITOIRE



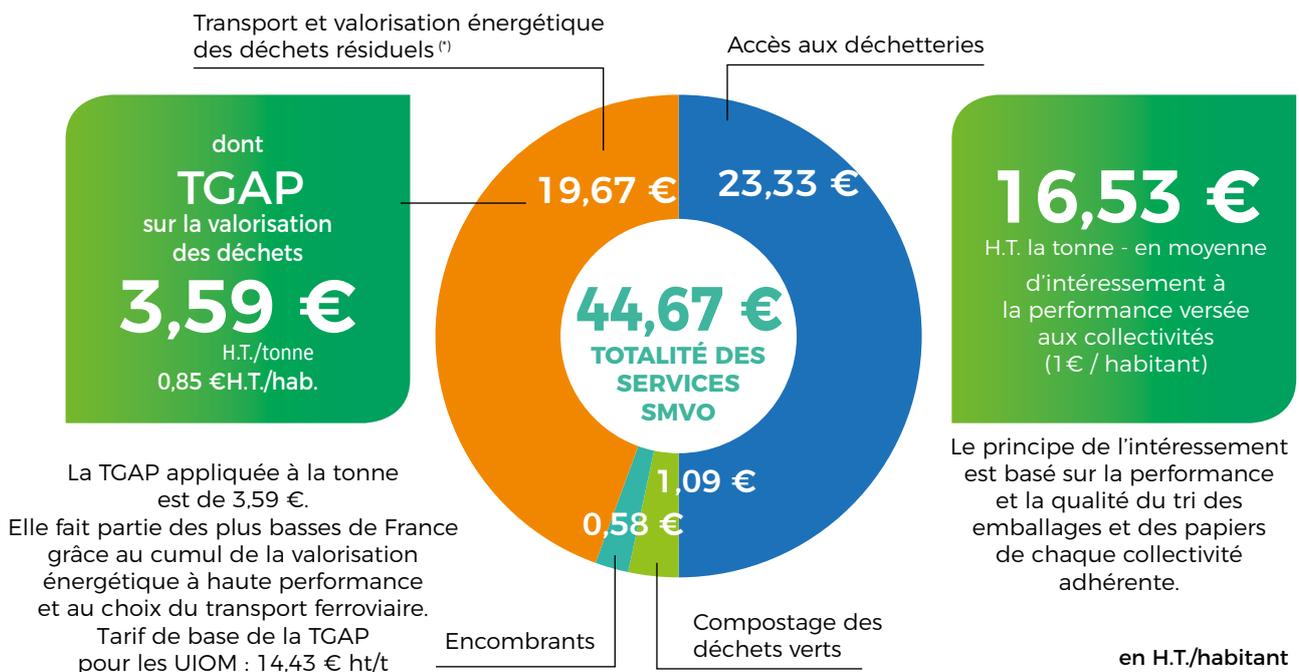
# LE BUDGET 2016



L'année 2016 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière maîtrisée. Le budget 2016 du SMVO s'est élevé à 47,5 millions d'euros, avec près de 34,2 millions d'euros en fonctionnement et 13,3 millions d'euros en investissement consolidé.

La contribution au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets ménagers et assimilés, facturée aux communautés de communes et communautés d'agglomération adhérentes au SMVO a baissé de 6 % en euros courants depuis 2007 et de 13 % en euros constants. Pour la valorisation énergétique, les adhérents du SMVO bénéficient d'une des plus faibles TGAP de France, grâce à l'importance du transport alternatif et de la haute performance énergétique du C.V.E.

## Contribution des collectivités adhérentes



(\*) Coût moyen (à l'habitant) reconstitué tenant compte d'une part fixe de 4,74 € ht/hab. et d'une part variable de 62,88 € ht/t

# LES DÉPENSES 2016

Le budget de l'année 2016 s'est élevé à 47,5 millions d'euros.

En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent 51 % des dépenses.

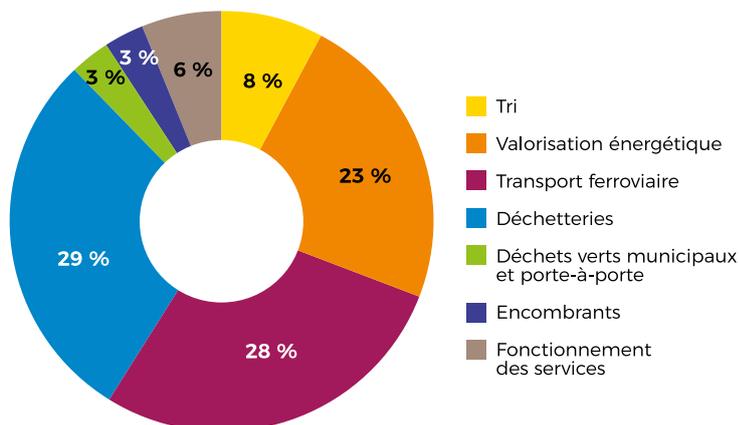
SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2016		
Charges de personnel	5 403 159 €	16 %
Charges d'exploitation	17 343 292 €	51 %
Reversement aux collectivités	1 971 543 €	6 %
Intérêts des emprunts	2 772 883 €	8 %
Amortissements et provisions	5 934 137 €	17 %
Opérations de refinancement de la dette	800 000 €	2 %
Autres (frais exceptionnels)	4 990 €	0 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>34 230 004 €</b>	<b>100 %</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2016		
Remboursement du capital de la dette	5 041 010 €	38 %
Opérations de refinancement de la dette	4 214 919 €	32 %
Équipements	2 762 507 €	21 %
Autres	1 250 824 €	9 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 269 260 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL BUDGET 2016</b>	<b>47 499 264 €</b>	

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	TRAVAUX FINANCÉS EN 2016
Matériel et mobilier administratif	137 853 €
Centre de traitement principal	260 853 €
Construction, équipements et agencements sur déchetteries et régie transport de bennes	2 211 946 €
Fonds de concours versés	70 217 €
Quais	81 638 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 762 507 €</b>

Le SMVO a fait l'acquisition d'un terrain bâti à Verberie pour servir de base logistique à la régie transport de bennes des déchetteries pour un montant de 0,882 M€.

L'année 2016 a été également marquée par les travaux d'installation de la déchetterie d'Ecuvilly pour 0,757 K€.

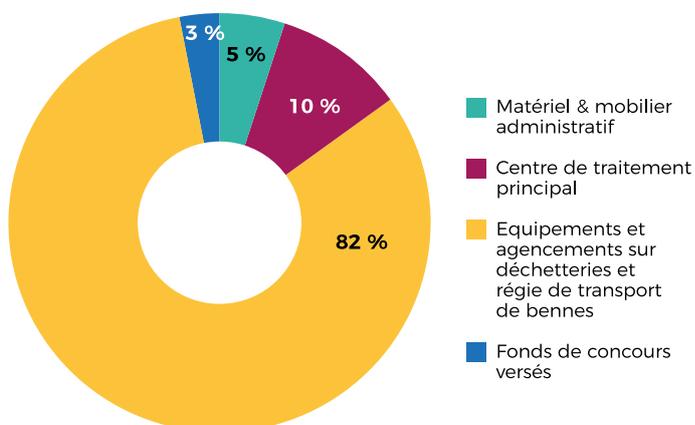
## Répartition des charges d'exploitation



En investissement, les équipements représentent 21 % des dépenses soit 2,762 M€.

Le remboursement du capital de la dette représente, quant à lui, 38 % du budget et les opérations de financement de la dette près de 32 %.

## Répartition des investissements

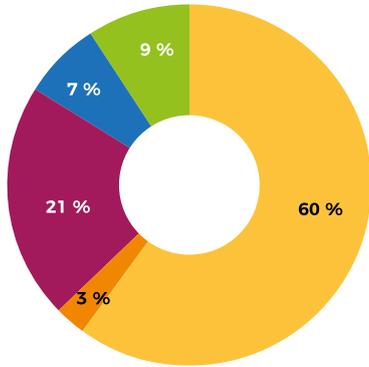


# LES RECETTES 2016

Avec près de **22 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **60 %** des recettes de fonctionnement.

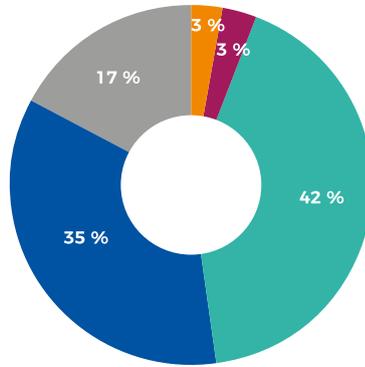
Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **7,6 millions d'euros** soit **21 %** du fonctionnement.

## Répartition des recettes de fonctionnement



- Contribution des adhérents
- Excédent antérieur
- Subventions & soutiens extérieurs
- Prestations & ventes de matériaux
- Autres

## Répartition des recettes d'investissement



- Excédent antérieur
- Subventions
- Amortissements
- Opérations de refinancement de la dette
- Emprunts nouveaux

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - 2016

Contribution des adhérents	21 942 336 €	60 %
Excédent antérieur	1 278 163 €	4 %
Subventions & soutiens extérieurs	7 621 720 €	21 %
Prestations & ventes de matériaux	2 471 182 €	7 %
Autres	3 197 163 €	9 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>36 510 564 €</b>	<b>100 %</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - 2016

Excédent antérieur	364 375 €	3 %
Subventions	434 459 €	3 %
Amortissements	5 934 137 €	41 %
Opérations de refinancement de la dette	5 014 919 €	35 %
Autres	330 063 €	2 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>14 477 953 €</b>	<b>100 %</b>

**TOTAL BUDGET 50 988 517 €**

## Les contributions des adhérents

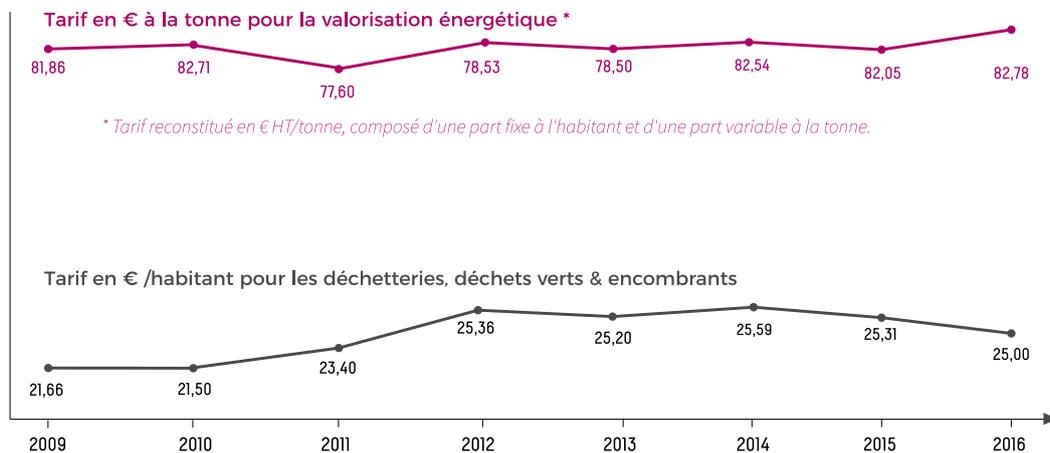
### Évolution de la contribution des adhérents

Contribution totale des adhérents (CVE + déchetteries + déchets verts) en € H.T./habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2007/2016
En € courants	47 €	48 €	46 €	46 €	45 €	46 €	45 €	45 €	45 €	44 €	- 6 %
En € constants	53 €	53 €	49 €	49 €	48 €	47 €	45 €	45 €	45 €	44 €	- 13 %

L'évolution de la contribution des adhérents entre 2007 et 2016 a baissé de - 13 % en euros constants.

### Évolution des tarifs en euros courants



**- 13 %**



# LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Dans cette présentation, sont donnés tous les chiffres et informations qui présentent les indicateurs techniques et financiers obligatoires dans le rapport d'activité du syndicat.

## 16 groupements de communes dans le SMVO

CONTRIBUTIONS					
Nombre d'habitants dans le périmètre du SMVO		Valorisation énergétique		Tri	Déchetteries + déchets verts + encombrants en porte-à-porte
		Depuis 2013	4,74 € HT par habitant		
Population totale 2015	494 322	Part variable en 2015	62,88 € HT à la tonne	0,00 €	25,31 € HT par habitant en 2015
Population totale 2016	496 889	Part variable en 2016	62,88 € HT à la tonne	0,00 €	25,00 € HT par habitant en 2016

## Tonnages de déchets pris en charge par le SMVO

COLLECTE SÉLECTIVE				
	Emballages	Journaux / magazines	Verre	TOTAL SÉLECTIF
Tonnes en 2015	16 270	11 658	12 688	40 615
en Kg/hab	32,91	23,58	25,67	82,16
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>17 336</b>	<b>12 426</b>	<b>12 651</b>	<b>42 413</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>34,89</b>	<b>25,01</b>	<b>25,46</b>	<b>85,36</b>
Evolution en masse	6,55 %	6,59 %	- 0,29 %	4,43 %
Evolution en kg/hab	6,00 %	6,04 %	- 0,80 %	3,89 %

DÉCHETS VERTS				
	Porte-à-porte	Municipaux	Déchetteries	TOTAL
Tonnes en 2015	22 113	6 556	20 673	49 342
en Kg/hab	44,73	13,26	41,82	99,82
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>26 063</b>	<b>6 283</b>	<b>22 789</b>	<b>55 135</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>52,45</b>	<b>12,64</b>	<b>45,86</b>	<b>110,96</b>
Evolution en masse	17,86 %	- 4,16 %	10,24 %	11,74 %
Evolution en kg/hab	17,25 %	- 4,66 %	9,67 %	11,16 %

	Déchetteries (hors déchets verts)	Encombrants collectés en porte-à-porte (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2012)	Valorisation énergétique (tonnage traité à Villers-Saint-Paul)
Tonnes en 2015	72 616	5 194	120 266
en Kg/hab	146,90	10,51	243,29
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>75 201</b>	<b>5 519</b>	<b>118 208</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>151,34</b>	<b>11,11</b>	<b>237,90</b>
Evolution en masse	3,56 %	6,26 %	- 1,71 %
Evolution en kg/hab	3,03 %	5,71 %	- 2,22 %

## Localisation des installations de traitement et valorisation

Un centre de traitement principal à Villers-Saint-Paul comprenant :

- 1 centre de valorisation énergétique (capacité 173 250 T / an),
- 1 centre de tri des emballages et journaux-magazines (capacité 30 000 T / an),
- 4 quais de transfert route rail à Compiègne, Noyon, Saint-Leu-d'Esserent, Ormoy-Villers,
- 1 plateforme ferroviaire,
- 26 déchetteries :  
Lassigny, Estrées Saint-Denis, Villers-Saint-Paul, Crépy-en-Valois, Brenouille, Clairoix, Guiscard, Compiègne ZI Nord, Longueil Sainte-Marie, Le Plessis Belleville, Saint-Leu d'Esserent, Creil, Verberie, Betz, Laigneville, Lamorlaye, Noyon, Compiègne-Mercières, Barbery, Ressons-sur-Matz, Morierval, Plailly, Ecuville, Bornel, Auneuil (convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis), Attichy.

## Les recettes

Montant global des recettes de fonctionnement (comptes administratifs 2016 consolidés) :

# 36 510 564 €

### SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	205 143 €
Journaux-magazines	ECOFOLIO	449 100 €
Textiles	ECO TLC	3 168 €
DDS	ECO DDS	33 950 €
Mobilier	ECO-MOBILIER	397 860 €
Tri	ECO-EMBALLAGES	6 171 366 €
Prévention des déchets	ADEME	326 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 586 687 €</b>
Reversement des aides perçues aux collectivités		1 595 903 €
Participation des collectivités		21 942 336 €

### VALORISATION

Valorisation issue de l'incinération				Valorisation matériaux issus du tri		Valorisation sous forme de compost	
Electricité	69 134	Mâchefers	32 891 T	Emballages plastiques, cartons, acier, alu	10 853 T	Production estimée :	18 378 T
Vapeur	71 712	dont encombrants	579 T	Journaux-magazines	11 096 T		
Pe = 77,78%		dont Ferreux :	2 130 T	Verre	12 651 T		
		dont Non ferreux :	225 T				



## Modalités et dépenses d'exploitation

Montant global des dépenses de traitement des déchets  
du SMVO (compte administratif 2016) :

# 34 230 003 €

## Principales dépenses de prestations de service

TIERS	LIBELLE	SMVO jusqu'au 31/11/2016 - en € H.T.	SMDO 12 / 2016- en € H.T.	TOTAL € H.T.	
SPGA ARCHIVAL	CONTRAT PRESTATION SERVICE	3 913,90		3 913,90	
SITA	EXPLOITATION QUAIS	1 392 540,50	213 556,90	1 606 097,40	
BUTIN SEDIC	EXPLOITATION DECHETTERIES	478 508,67	29 593,07	508 101,74	
AGGLO DU BEAUVAISIS	FREQUENTATION DECHETTERIES	56 032,00		56 032,00	
CC DES DEUX VALLEES	FREQUENTATION DECHETTERIES	22 070,40	7 233,60	29 304,00	
		<b>1 949 151,57</b>	<b>250 383,57</b>	<b>2 199 535,14</b>	
ESIANE	DSP CVE & CENTRE DE TRI	4 564 395,95	572 311,32	5 136 707,27	
VEOLIA	TRANSPORT FERROVIAIRE				
FORWARDIS		658 804,90	63 497,37	722 302,27	
VFLI		1 738 378,88	157 792,39	1 896 171,27	
CC BASSE AUTOMNE		3 850,00		3 850,00	
CC SABLONS		650,00		650,00	
CC PAYS DE VALOIS		23 773,54		23 773,54	
SNCF RESEAU		36 832,33	6 071,81	42 904,14	
ERMEWA		80 081,93		80 081,93	
<b>TOTAL TRANSPORT FERROVIAIRE</b>		<b>2 542 371,58</b>	<b>227 361,57</b>	<b>2 769 733,15</b>	
NATURECO	DÉCHETS VERTS	274 296,87	59 551,20	333 848,07	
AGRI COMPOST DIVES		105 070,08	10 860,42	115 930,50	
GURDEBEKE		85,10		85,10	
LA FERME DU BOIS		61 349,80	9 739,73	71 089,53	
		<b>440 801,85</b>	<b>80 151,35</b>	<b>520 953,20</b>	
BORAN AGRI		8 482,32	974,40	9 456,72	
NATURECO		377 101,98	66 417,56	443 519,54	
VALORISOL		98 476,05	15 671,86	114 147,91	
GURDEBEKE		28 345,20	6 294,18	34 639,38	
AGRI COMPOST DIVES		6 476,99	207,67	6 684,66	
LA FERME DU BOIS		98 278,32	19 025,44	117 303,76	
		<b>617 160,86</b>	<b>108 591,11</b>	<b>725 751,97</b>	
<b>TOTAL TRAITEMENT DECHETS VERTS</b>		<b>1 057 962,71</b>	<b>188 742,46</b>	<b>1 246 705,17</b>	
ORTEC		DDM	168 855,84	37 972,27	206 828,11
VEOLIA	TERRE ET GRAVATS	148 694,17	20 931,43	169 625,60	
ESIANE : M21/01	DSP PFF	677 589,73	114 943,94	792 533,67	
VEOLIA M7/14	TRAITEMENT TVV	2 355 015,61	313 827,27	2 668 842,88	
VEOLIA	TRAITEMENT TVV	509 613,35	72 712,23	582 325,58	
BUTIN SEDIC	HUILES USAGEES	198,00		198,00	
CHIMIREC VALRECOISE	HUILES USAGEES	18 360,00	3 105,00	21 465,00	
<b>TOTAL TRAITEMENT HUILES USAGEES</b>		<b>18 558,00</b>	<b>3 105,00</b>	<b>21 663,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>13 996 122,41 €</b>	<b>1 802 291,06 €</b>	<b>15 798 413,47 €</b>	

# LES INDICATEURS FINANCIERS EN € H.T. PAR TONNE ET PAR HABITANT

Conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, il convient dorénavant de présenter les coûts par type de flux, en € H.T. par tonne et en € H.T. par habitant.



## Transport et valorisation des ordures ménagères résiduelles

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure	5,39 €	1,28 €
Communication	0,94 €	0,22 €
Prévention	1,93 €	0,46 €
Transit/transport	31,35 €	7,47 €
Traitement	77,34 €	18,42 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>116,95 €</b>	<b>27,86 €</b>
RECETTES		
Autres produits	11,22 €	2,67 €
Soutien accordé par les Eco-Organismes	6,52 €	1,55 €
Aides "reprises" aux investissements	1,95 €	0,46 €
Subvention à la prévention	1,41 €	0,34 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21,10 €</b>	<b>5,03 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>95,85 €</b>	<b>22,83 €</b>

Récapitulatif transport et valorisation des OMR

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>116,95 €</b>	<b>27,86 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>21,10 €</b>	<b>5,03 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>95,85 €</b>	<b>22,83 €</b>

## Transport et traitement des recyclables (hors verre)

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure	15,69 €	0,96 €
Communication	2,03 €	0,12 €
Prévention	2,27 €	0,14 €
Transit/transport	35,48 €	2,16 €
Tri	67,60 €	4,11 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>123,07 €</b>	<b>7,49 €</b>
RECETTES		
Autres produits	2,43 €	0,15 €
Soutien accordé par les Eco-Organismes	191,55 €	11,66 €
Aides "reprises" aux investissements	0,51 €	0,03 €
Subvention à la prévention	1,41 €	0,09 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>195,91 €</b>	<b>11,92 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>- 72,84 €</b>	<b>- 4,43 €</b>

Récapitulatif transport et tri des recyclables (hors verre)

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>123,07 €</b>	<b>7,49 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>195,91 €</b>	<b>11,92 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>- 72,84 €</b>	<b>- 4,43 €</b>

## Déchetteries

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure	9,50 €	1,27 €
Communication	1,14 €	0,21 €
Prévention	0,37 €	0,25 €
Transit/transport	29,41 €	5,42 €
Collecte	49,22 €	10,11 €
Traitement	34,82 €	7,09 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>124,46 €</b>	<b>24,35 €</b>
RECETTES		
Ventes matériaux	4,33 €	0,86 €
Autres produits	- €	- €
Soutien des eco-organismes	6,84 €	1,35 €
Aides "reprises" aux investissements	0,54 €	0,11 €
Subvention prévention	1,07 €	0,21 €
Aide à l'emploi	0,45 €	0,09 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12,78 €</b>	<b>2,53 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>111,68 €</b>	<b>21,82 €</b>

Récapitulatif déchetteries

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>124,46 €</b>	<b>24,35 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12,78 €</b>	<b>2,53 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>111,68 €</b>	<b>21,82 €</b>

## Traitement des encombrants

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure	8,49 €	0,09 €
Communication	1,44 €	0,02 €
Prévention	1,54 €	0,02 €
Transit/transport		
Collecte		
Traitement	87,06 €	0,91 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>98,53 €</b>	<b>1,03 €</b>
RECETTES		
Ventes matériaux		
Autres produits		
Soutien des eco-organismes	9,16 €	0,10 €
Aides "reprises" aux investissements		
Subvention prévention	1,50 €	0,02 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10,66 €</b>	<b>0,11 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>87,87 €</b>	<b>0,92 €</b>

Récapitulatif traitement des encombrants

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>98,53 €</b>	<b>1,03 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10,66 €</b>	<b>0,11 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>87,87 €</b>	<b>0,92 €</b>

## Traitement des déchets verts

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure	8,46 €	0,55 €
Communication	1,43 €	0,09 €
Prévention	1,46 €	0,10 €
Transit/transport		
Collecte		
Traitement	17,47 €	1,14 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>28,83 €</b>	<b>1,88 €</b>
RECETTES		
Ventes matériaux		
Autres produits		
Soutien des eco-organismes		
Aides "reprises" aux investissements		
Subvention prévention	1,41 €	0,09 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1,41 €</b>	<b>0,09 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>27,41 €</b>	<b>1,79 €</b>

Récapitulatif traitement des déchets verts

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>28,83 €</b>	<b>1,88 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1,41 €</b>	<b>0,09 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>27,41 €</b>	<b>1,79 €</b>

## Ensemble des flux à l'habitant

2016		
<b>COÛT COMPLET</b>		<b>62,61 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>19,69 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>		<b>42,92 €</b>
<b>COÛT DU TRAITEMENT à la tonne</b>	<b>SMVO 2016</b>	<b>"MÉDIAN 2014 source ADEME"</b>
OMR par valorisation	77 €	92 €
RSOM hors verre (collecte multimatériaux)	68 €	163 €

\* source référentiel national des coûts publié par l'ADEME en mars 2017

DECHETTERIES 2016			
COÛT COMPLET			
À la tonne		À l'habitant	
SMVO 2016	MÉDIAN 2014 source ADEME*	SMVO 2016	MÉDIAN 2014 source ADEME*
124 €	128 €	24 €	22 €
COÛT AIDE			
À la tonne		À l'habitant	
SMVO 2016	MÉDIAN 2014 source ADEME*	SMVO 2016	MÉDIAN 2014 source ADEME*
112 €	114 €	22 €	20 €

\* source référentiel national des coûts publié par l'ADEME en mars 2017

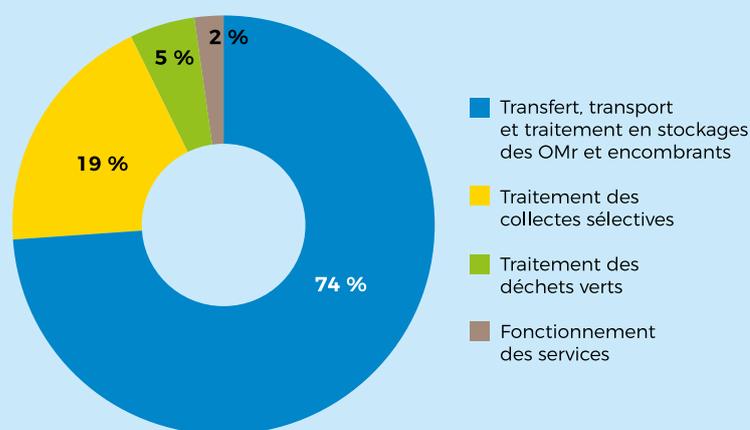
# LE BUDGET 2016

Le budget de l'année 2016 s'est élevé à près de 10 millions d'euros, essentiellement consacré aux dépenses d'exploitation.

## LES DÉPENSES 2016

En fonctionnement, les charges d'exploitation représentent **88 %** des dépenses.

### ► Répartition des charges d'exploitation



RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION	
Transfert, transport et traitement en stockages	6 336 562 €
Traitement des collectes sélectives	1 654 426 €
Traitement des déchets verts	392 447 €
Fonctionnement des services	208 288 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 591 723 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT EN 2016

Charges de personnel	251 840 €	3 %
Charges d'exploitation	8 591 723 €	88 %
Reversement aux collectivités	761 347 €	8 %
Intérêts des emprunts		0 %
Amortissements et provisions	200 991 €	2 %
Opérations de refinancement de la dette		0 %
Autres (frais exceptionnels)	168 €	0 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 806 069 €</b>	<b>100 %</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT EN 2016

Remboursement du capital de la dette		0 %
Opérations de refinancement de la dette		0 %
Equipements	1 026 €	100 %
Autres		0 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 026 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL BUDGET 2016</b>	<b>9 807 095 €</b>	

En 2016, le transfert, le transport et le traitement des déchets en ISDND représentent près de **74 %** des charges d'exploitation.

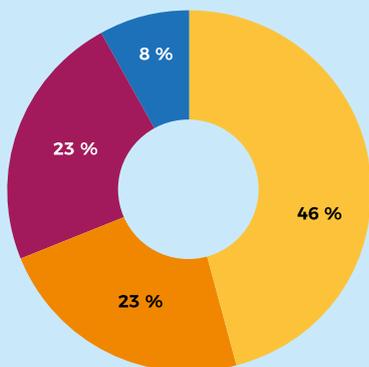


## LES RECETTES 2016

Avec près de **6,5 millions d'euros**, les contributions des adhérents représentent **46 %** des recettes de fonctionnement.

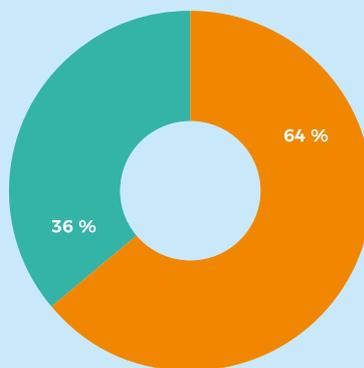
Le montant des aides et des subventions s'élève à près de **3,2 millions d'euros** soit **23 %** du fonctionnement.

### Répartition des recettes de fonctionnement



- Contribution des adhérents
- Excédent antérieur
- Subventions & soutiens extérieurs
- Prestations & ventes de matériaux
- Autres

### Répartition des recettes d'investissement



- Excédent antérieur
- Amortissements

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - 2016

Contribution des adhérents	6 546 112 €	46 %
Excédent antérieur	3 185 918 €	22 %
Subventions & soutiens extérieurs	3 225 004 €	23 %
Prestations & ventes de matériaux	1 201 829 €	8 %
Autres	2 641 €	0 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>14 161 504 €</b>	<b>100 %</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT - 2016

Excédent antérieur	357 906 €	
Amortissements	200 991 €	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>558 897 €</b>	
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>14 720 401 €</b>	

### Evolution des contributions par habitant



■ Part variable contribution au traitement (moyenne par habitant)

**Evolution de 2011 à 2016 + 9,75 %**

■ Part fixe contribution au fonctionnement

**Evolution de 2011 à 2016 - 20 %**

### EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS à la tonne (T.T.C.)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011 à 2016
Contribution enfouissement moyenne/tonne	55,36 €	57,53 €	56,47 €	64,35 €	59,18 €	66,63 €	20 %
Contribution compostage moyenne/tonne	20,51 €	21,02 €	16,74 €	15,26 €	14,87 €	14,69 €	- 28 %
Contribution tri moyenne/tonne	- €	- €	- €	- €	- €	- €	%

# LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

## 8 groupements de communes dans le SYMOVE

CONTRIBUTIONS						
Nombre d'habitants dans le périmètre du SYMOVE		Transfert, transport, stockage OMr et encombrants € H.T. à la tonne	Tri	Déchets verts € H.T. à la tonne	Bois € H.T. à la tonne	Part fixe par habitant
Population totale 2015	252 654	59,18 €	0,00 €	14,87 €	45,80 €	4,00 €
Population totale 2016	260 757	66,63 €	0,00 €	14,69 €	45,04 €	4,00 €

## Tonnages de déchets pris en charge par le SYMOVE

COLLECTE SÉLECTIVE				
	Corps creux	Corps plats	Verre	TOTAL SÉLECTIF
Tonnes en 2015	3 019	8 534	6 936	18 489
en Kg/hab	11,95	33,78	27,45	73,18
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>3 025</b>	<b>8 449</b>	<b>6 907</b>	<b>18 381</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>11,60</b>	<b>32,40</b>	<b>26,49</b>	<b>70,49</b>
Evolution en masse	0,22 %	- 1,00 %	- 0,42 %	- 0,58 %
Evolution en kg/hab	- 2,90 %	- 4,07 %	- 3,52 %	- 3,67 %

DÉCHETS VERTS ET BOIS				
	Porte-à-porte et municipaux	Déchets verts Déchetteries	Bois Déchetteries	TOTAL
Tonnes en 2015	13 624	6 556	1 413	21 592
en Kg/hab	53,92	25,95	5,59	85,46
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>15 283</b>	<b>8 621</b>	<b>1 882</b>	<b>25 786</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>58,61</b>	<b>33,06</b>	<b>7,22</b>	<b>98,89</b>
Evolution en masse	12,18 %	31,50 %	33,23 %	19,42 %
Evolution en kg/hab	8,69 %	27,42 %	29,09 %	15,71 %

	Déchetteries	Encombrants collectés en PàP & services municipaux + PCNC professionnels	Stockage ordures ménagères résiduelles
Tonnes en 2015	13 328	5 706	67 646
en Kg/hab	52,75	22,58	267,74
<b>Tonnes en 2016</b>	<b>15 794</b>	<b>3 994</b>	<b>66 571</b>
<b>en Kg/hab</b>	<b>60,57</b>	<b>15,32</b>	<b>255,30</b>
Evolution en masse	18,51 %	- 30 %	- 1,59 %
Evolution en kg/hab	+ 14,82 %	- 32,17 %	- 4,65 %

## Localisation des installations de traitement et valorisation

- 2 centres de tri : à Warluis (exploitant Decamp-Dubos) et à Saint-Just-en-Chaussée (exploitant Curdebeke)
- 3 centres d'enfouissement :
  - Boves dans la Somme,
  - Bouqueval dans le Val d'Oise (exploité par VEOLIA)
  - Moulin sous-Touvent (exploité par GURDEBEKE)
- 3 recycleries
  - Beauvais, la Chapelle-aux-Pots,
  - Saint-Just-en-Chaussée
- 1 déchetterie-recyclerie :
  - Crèvecœur-le-Grand
- 6 points propres : Abbecourt, Labois-sière-en-Thelle, Le Mesniel-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Villers Saint-Sépulcre
- 19 déchetteries :
  - Hermes, Velennes, Bailleul-sur-Thérain, La Chapelle-aux-Pots, Flavacourt, Saint Germer de Fly, Sérifontaines, Talmontiers, Auneuil, Beauvais, Ansauvillers, Breteuil, Froissy, Bulles, Laneuvillelerou, Maignelay-Montigny, Saint-Juste-en-Chaussée, Breuil-le-Sec, Bury.
- 9 points verts :
  - La Neuville-en-Hez, Aux Marais, Goincourt, Milly-sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Saint-Martin-le-Noeud, Savignies, Troissereux, Venderel-les-Sauqueuses.

## Les recettes

Montant global des recettes de fonctionnement du SYMOVE (comptes administratifs 2016 consolidés) :

# 14 161 504 €

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES		
Objet	Organisme	Montant
D3E	OCAD3E	115 000 €
Journaux-magazines	ECOFOLIO	376 315 €
Textile	ECO TLC	0 €
DDS	ECO DDS	19 179 €
Mobilier	ECO-MOBILIER	328 411 €
Tri	ECO-EMBALLAGES	2 378 682 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 217 587 €</b>
Reversement des aides perçues aux collectivités		761 347 €
Participation des collectivités		6 546 112 €

## Principales dépenses de prestations de service

Compte administratif 2016 :

# 7 093 386 €

TIERS	LIBELLE	SYMOVE jusqu'au 31/11/2016 - en € H.T.	SYMOVE 12 / 2016- en € H.T.	TOTAL € H.T.
NATURECO	DÉCHETS VERTS	73 753,84		73 753,84
AGRI ENVIRONNEMENT		194 712,00	19 103,68	213 815,68
SEDE		20 195,97	28,08	20 224,05
VALORISOL		36 123,32		36 123,32
<b>TOTAL TRAITEMENT DECHETS VERTS</b>		<b>324 785,13</b>	<b>19 131,76</b>	<b>343 916,89</b>
VEOLIA	OMR & ENCOMBRANTS	3 859 842,06		3 859 842,06
GURDEBEKE		1 478 166,13		1 478 166,13
<b>TOTAL TRANSFERT ET TRAITEMENT DES OMR &amp; ENCOMBRANTS</b>		<b>5 338 008,19</b>	<b>-</b>	<b>5 338 008,19</b>
GURDEBEKE	TRAITEMENT COLLECTES SÉLECTIVES	950 505,85	95 072,55	1 045 578,40
DECAMP DUBOS		365 882,99		365 882,99
<b>TOTAL TRAITEMENT COLLECTES SELECTIVES</b>		<b>1 316 388,85</b>	<b>95 072,55</b>	<b>1 411 461,40</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 979 182,16 €</b>	<b>114 204,31 €</b>	<b>7 093 386,47 €</b>

# LES INDICATEURS FINANCIERS EN € H.T. PAR TONNE ET PAR HABITANT

## Ordures ménagères résiduelles en stockage

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure, communication & prévention	3,72 €	1,15 €
Transit/transport	19,03 €	5,88 €
Traitement	60,47 €	18,70 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>83,22 €</b>	<b>25,73 €</b>
RECETTES		
Soutien accordé par les Eco-Organismes	1,04 €	0,32 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1,04 €</b>	<b>0,32 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>82,18 €</b>	<b>25,41 €</b>

Récapitulatif ordures ménagères en stockage

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>83,22 €</b>	<b>25,73 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1,04 €</b>	<b>0,32 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>82,18 €</b>	<b>25,41 €</b>

## Tri des recyclables (hors verre)

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure, communication & prévention	3,72 €	0,16 €
Tri	138,85 €	6,14 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>142,58 €</b>	<b>6,30 €</b>
RECETTES		
Ventes de matériaux	86,26 €	3,81 €
Soutien accordé par les Eco-Organismes	168,19 €	7,44 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>254,45 €</b>	<b>11,25 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>- 111,88 €</b>	<b>- 4,95 €</b>

Récapitulatif tri des recyclables (hors verre)

2016	À la tonne	À l'habitant
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>142,58 €</b>	<b>6,30 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>254,45 €</b>	<b>11,25 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>- 111,88 €</b>	<b>- 4,95 €</b>

## Traitement des déchets verts

2016	À la tonne	À l'habitant
CHARGES		
Charges de structure, communication & prévention	3,72 €	0,33 €
Traitement	14,69 €	1,30 €
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>18,41 €</b>	<b>1,63 €</b>
RECETTES		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>18,41 €</b>	<b>1,63 €</b>

## Ensemble des flux à l'habitant

2016	2016
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>33,67 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11,57 €</b>
<b>COÛT AIDE</b>	<b>22,10 €</b>

## Coût du traitement à la tonne

	SYMOVE 2016	" MÉDIAN 2014 source ADEME **
<b>OMR par stockage</b>	<b>60 €</b>	<b>86 €</b>
<b>RSOM hors verre collecte différenciée emballages-papiers</b>	<b>139 €</b>	<b>121 €</b>

\* source référentiel national des coûts publié par l'ADEME en mars 2017

# 5

## LES CENTRES DE TRI ET LE RECYCLAGE MATIÈRE

# LE CENTRE DE TRI DU SMVO



## PRÉSENTATION DU CENTRE DE TRI DE VILLERS-SAINT-PAUL

Propriété du SMVO, le centre de tri, mis en service en 2003, arrivait à saturation en matière de tonnages et nécessitait une modernisation.

Modernisé en 2012, le nouveau process a une capacité annuelle de traitement de 30 000 tonnes. Cette modernisation a permis d'adapter le nouveau process à l'expérimentation des nouvelles consignes de tri des emballages en plastique menée par Eco-Emballages et le passage à la collecte monoflux.

Surtout, les trieurs travaillent dans des conditions nettement plus confortables qui leur permettent de contrôler le tri plutôt que de le

réaliser comme cela était le cas auparavant. C'est pourquoi, ils sont appelés « valoristes ».

La fonction du centre de tri de Villers-Saint-Paul est de séparer les différents matériaux collectés à partir du tri des emballages ménagers recyclables (EMR) et des journaux-magazines des habitants.

Une distinction est effectuée entre les tonnages entrants sur le centre de tri (tonnes apportées après les collectes en bennes) et les tonnages sortants qui ont été triés sur le centre de tri et conditionnés pour être livrés auprès des différents repreneurs.

Le tri permet de séparer les matériaux suivants :

- acier,
- aluminium,
- cartons - cartonnets - journaux - magazines,
- gros de magasins (diverses qualités de papier en mélange),
- bouteilles et flacons en plastique (PEHD, PET Clair, PET coloré, PS, PP),
- films souples,
- briques alimentaires.

Le centre de tri fonctionne avec 2 postes de travail 5 jours / semaine, du lundi au vendredi.

## Les équipements

Le hall de déchargement couvert permet la réception, le stockage des collectes et intègre la ligne d'alimentation du process, composée d'une trémie, d'un élévateur d'alimentation et d'un rouleau écrêteur (alimentation en mode vrac ou sacs).

Le trommel sépare de façon granulométrique le flux en différentes fractions :

- les fines rejoignent les refus de tri ;
- les mailles intermédiaires alimentent le séparateur balistique ou les machines optiques ;
- la maille supérieure alimente la table de tri des cartons.

Le process dispose de deux séparateurs magnétiques type Overband pour le retrait des éléments ferreux envoyés vers la presse à paquets et d'un séparateur à courant de Foucault.

Les flux de matières transitent par des convoyeurs vers les machines optiques qui assurent le tri avant de terminer vers la cabine de tri.

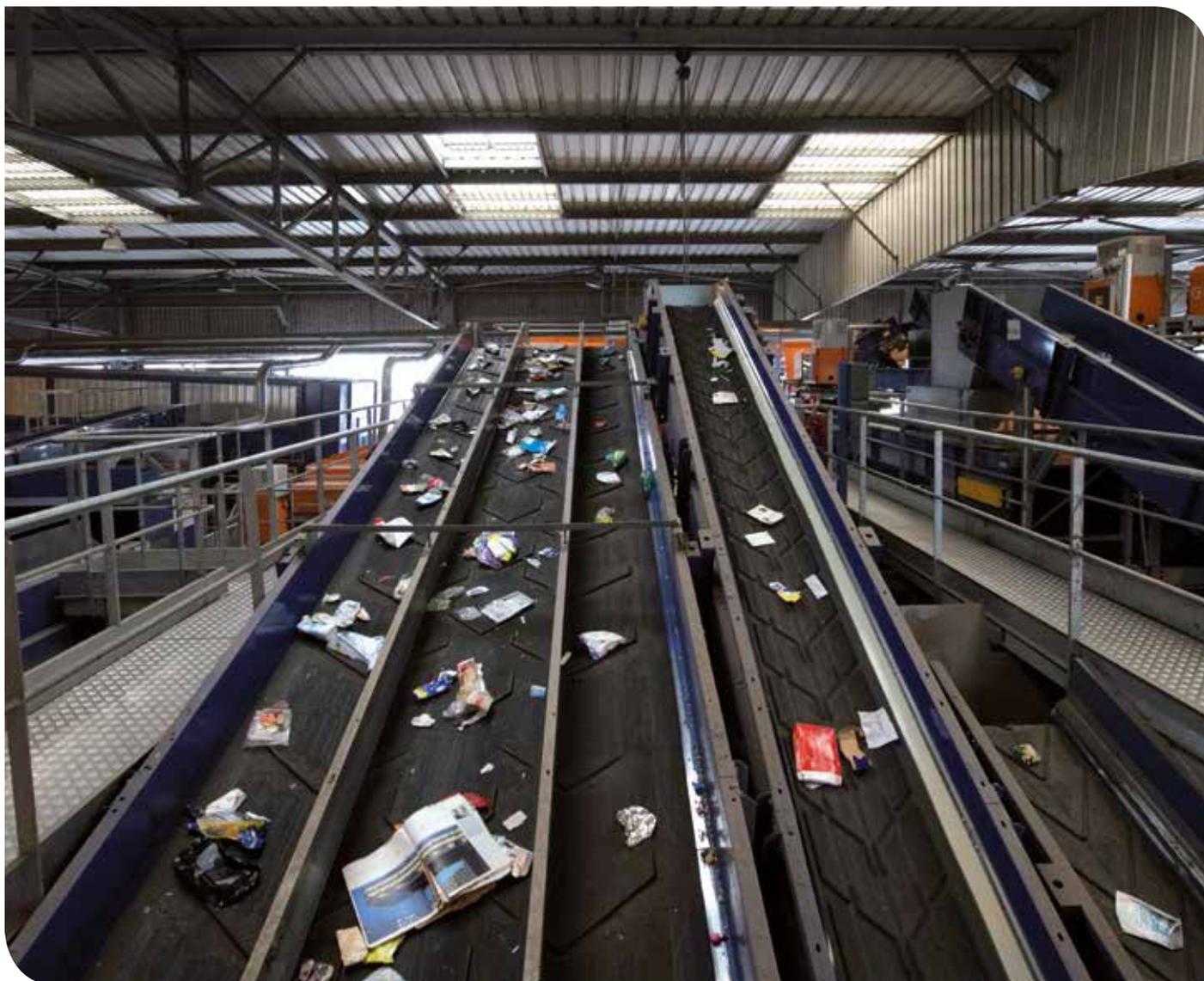
Elle est composée :

- d'une ligne de tri des grands cartons ;
- de 2 lignes pour les JRM ;
- d'une ligne pour les EMR ;
- d'une ligne pour les Creux.

Les produits triés sont pré-stockés dans des alvéoles mécanisés (remplissage/vidage automatisé) avant d'être conditionner en vue de leur stockage :

- compaction des éléments ferreux dans une presse à paquets ;
- compactage des autres produits dans une presse à balles.

Les balles ou paquets sont ensuite envoyés vers les filières de recyclage.



# TONNAGES ENTRANTS

au centre de tri de Villers-Saint-Paul

Totalité des tonnes entrantes  
à Villers-Saint-Paul

**31 129 T**



La Communauté de Communes du Vexin-Thelle, cliente d'Esiane, a apporté 1 229 tonnes de collecte sélective (monoflux).

**L'augmentation du tonnage de déchets réceptionnés est constante depuis plusieurs années.**

L'année 2016 vient confirmer la tendance observée en 2014 et 2015, à savoir une quantité de déchets apportée au centre de tri en forte augmentation.

À l'échelle du SMVO, c'est 1 942 tonnes de collecte sélective réceptionnées en plus par rapport à 2016, soit une augmentation de 6,94 %

Produits	2015	2016
Emballages	2 T	-
Monoflux	27 925 T	29 762 T
Monoflux des déchetteries	31 T	138 T
<b>TOTAL SMVO</b>	<b>27 958 T</b>	<b>29 900 T</b>
TOTAL VALOR' AISNE	1 048 T	-
TOTAL CLIENT ESIANE	1 073 T	1 229 T
<b>TOTAL GENERAL entrant centre de tri</b>	<b>30 080 T</b>	<b>31 129 T</b>
TOTAL TRAITÉ PÉRIMÈTRE SMVO SUR VSP	27 958 T	29 900 T

# TONNAGES SORTANTS

au centre de tri de Villers-Saint-Paul



Totalité des tonnes sortantes  
à Villers-Saint-Paul

## 30 234 T

Pour le SMVO :

Produits	2015	2016
Acier	1 055 T	907 T
Aluminium	103 T	117 T
Cartons - Cartonnettes	5 676 T	5 588 T
Papiers	8 460 T	9 059 T
Gros de magasin 1.02	1 898 T	2 037 T
Briques Alimentaires	348 T	283 T
Films souples	614 T	695 T
Bouteilles et flacons en plastique	2 612 T	2 640 T
PP	395 T	439 T
PS	175 T	184 T
PET Barquette	54 T	00 T
<b>TOTAL</b>	<b>21 390 T</b>	<b>21 949 T</b>
Refus de tri	6 432 T	6 806 T

## Récapitulatif année 2016

Produits sortants du centre de tri	Tonnages 2016
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du SMVO	21 949 T
expédiés vers les filières de reprise pour le compte de Valor'aine	45 T
expédiés vers les filières de reprise pour le compte du client ESIANE (Vexin-Thelle)	982 T
TOTAL Refus de tri	7 154 T
Produits non commercialisés	104 T
<b>TOTAL sortant centre de tri (hors stock)</b>	<b>30 234 T</b>

  
**+ 837 T**

### Refus de tri du SMVO

Les refus de tri sont l'ensemble des produits indésirables ou erreurs de tri (les déchets qui ne devraient pas se trouver dans la collecte sélective) ainsi que les déchets non récupérés à l'issue du tri industriel. Ils font l'objet d'une valorisation énergétique.

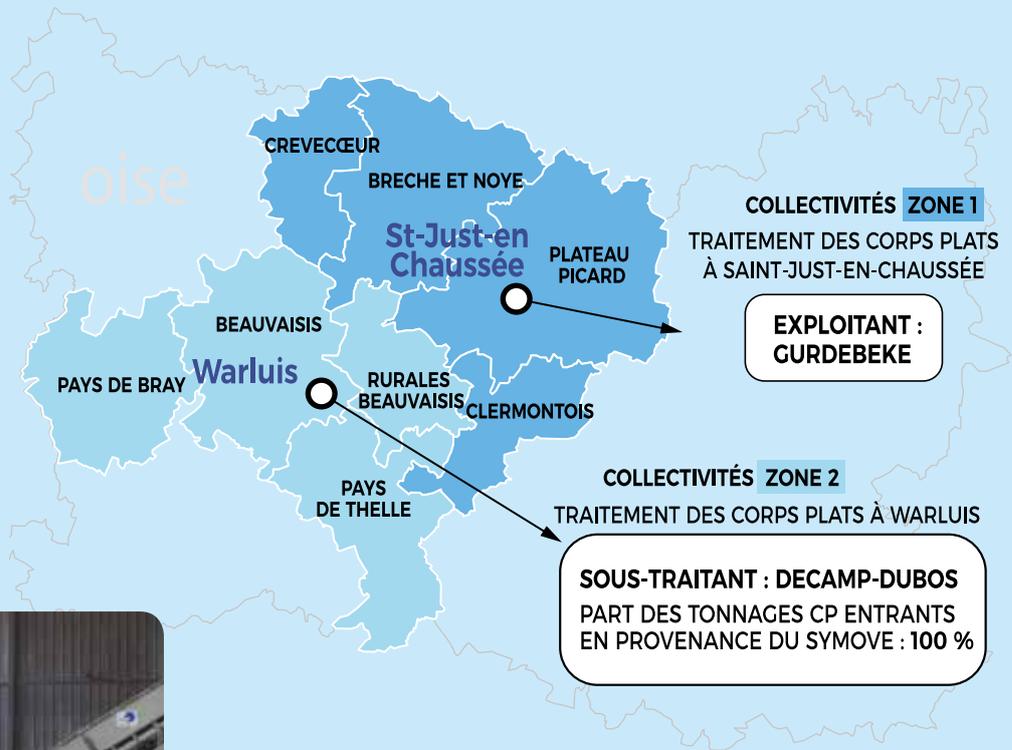
Une augmentation du tonnage de refus de tri : + 837 tonnes entre 2015 et 2016.

# LES CENTRES DE TRI DU SYMOVE

## Le traitement en centres de tri

### Corps plats :

triés sur les 2 sites en fonction de leur zone de provenance.



### Corps creux :

- collectés zone 1 : triés à Saint-Just-en-Chaussée
  - collectés zone 2 : vidés à Warluis puis transférés et également triés à Saint-Just-en-Chaussée.
- 100 % des corps creux sont triés à Saint-Just-en-Chaussée.



Centre de tri de Saint-Just-en-Chaussée

## Les emballages ménagers et papiers issus de la collecte sélective

Totalité des tonnes entrantes SYMOVE

# 12 099 T

Tonnages entrants :

Produits	2016
Corps creux	3 025 T
Corps plats *	8 449 T
Papiers et cartons des déchetteries	625 T
<b>TOTAL</b>	<b>12 099 T</b>

Tonnages sortants :

Produits	2016
Acier	433 T
Aluminium	28 T
PCNC**	3 162 T
PCC***	166 T
JRM 1.11	4 440 T
Bouteilles et flacons en plastique	1 268 T
<b>TOTAL</b>	<b>9 497 T</b>
Refus de tri	2 158 T

Le recyclage des emballages ménagers (corps creux) et des papiers/cartons (corps plats) est le résultat du programme de collecte sélective mené par le SYMOVE et ses collectivités adhérentes.

\* Corps plats : les tonnages représentés ici comprennent la collecte sélective avec les papiers et cartons issus de déchetteries et traités également en centre de tri par le syndicat.

\*\* PCNC : Papier - Carton complexe issu de la collecte séparée et/ou de la déchetterie.

\*\*\* PCC : Papier - Carton complexe issu de la collecte séparée.

Refus de tri = déchets non recyclables (erreurs de tri, emballages trop fins...) rejetés du flux des emballages ménagers traités en centres de tri et « retransportés » afin d'être enfouis avec les OMr.

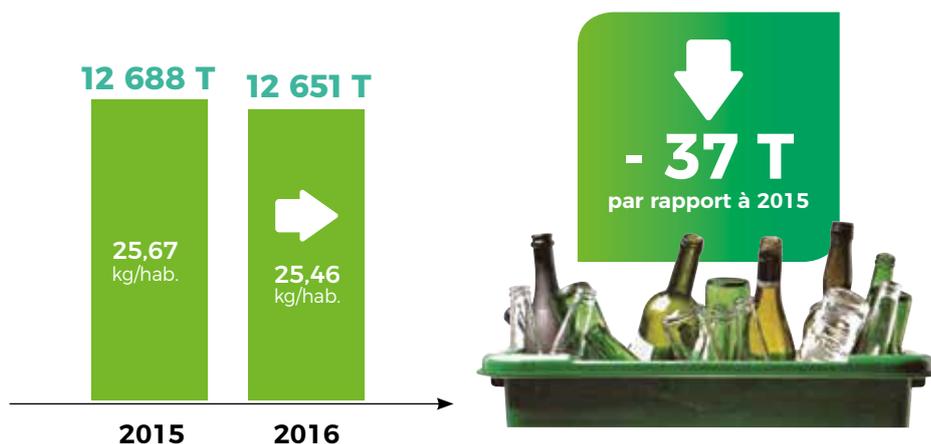
# LA COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

## Les performances

Le gisement de verre a augmenté de 7,47 % entre 2012 et 2016.

On note une baisse de 37 tonnes du verre collecté entre 2015 et 2016 soit - 0,21 kg / habitant.

L'ensemble du verre collecté est envoyé à l'usine de traitement de Verallia située à Rozet-Saint-Albin.



## Actions en faveur de la collecte et du recyclage du verre ménager

Depuis 2013, le SMVO mène une politique d'incitation au tri du verre auprès des collectivités adhérentes en proposant des aides financières pour améliorer le maillage des points d'apport volontaire du verre et la sensibilisation des habitants à la collecte du verre. Ainsi, c'est une enveloppe de 397 909 € qui a été attribuée pour soutenir les actions des collectivités.

### Sur la période 2013-2016 :

Les crédits ouverts en investissement étaient de 393 206 € pour 375 186 € dépensés à ce jour pour la conteneurisation.

Les crédits ouverts en fonctionnement étaient de 190 000 € pour 22 723 € dépensés par les collectivités adhérentes à ce jour pour les actions de communication en faveur du verre.

### Récapitulatif

Total des crédits ouverts : 583 206 € pour 397 909 € dépensés, soit 68,23 % de taux de réalisation (95,42 % en investissement et 11,96 % en communication).



Malgré cela, les performances du tri du verre sur le territoire du SMVO sont faibles par rapport aux résultats de territoires comparables au SMVO. En France, la performance est en moyenne de 27,5 kg/hab. soit au-dessus de la moyenne du SMVO.

En parallèle, Eco-Emballages a accompagné et financé un Plan de Relance du tri sur 3 territoires :

- sur le verre à l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Vallée Dorée ;
- sur la sensibilisation au tri à la Communauté d'Agglomération Creilloise.

Ce plan de relance est en cours.

Évolution du verre	2012	2013	2014	2015	2016	2015/2016
Tonnage	11 772	12 212	12 450	12 688	12 651	- 0,29 %
Ratio (kg/hab)	24,88	25,30	25,38	25,67	25,46	- 0,80 %

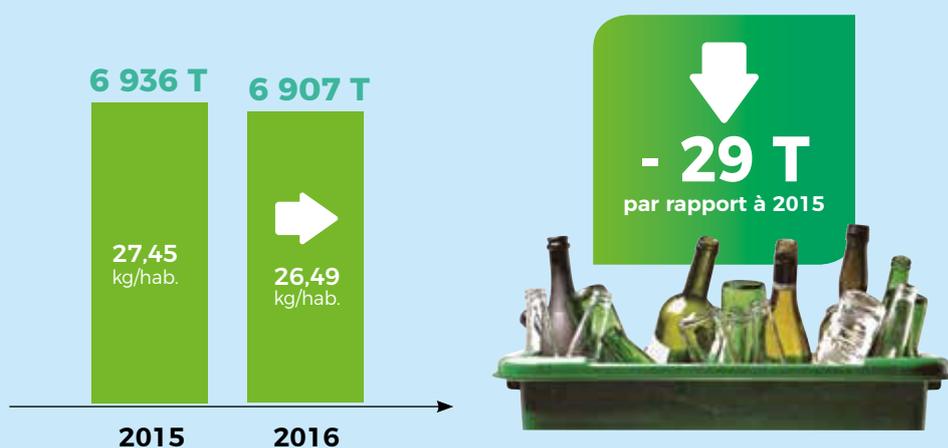


## Les performances

Le gisement de verre a diminué de 0,91 % entre 2012 et 2016.

On note une baisse de 29 tonnes de verre collecté entre 2015 et 2016 soit une baisse de - 0,96 kg/habitant.

L'ensemble du verre collecté est envoyé à l'usine de traitement de Verallia située à Rozet-Saint-Albin.



Évolution du verre	2012	2013	2014	2015	2016	2015/2016
Tonnage	6 970	6 915	6 982	6 936	6 907	- 0,42 %
Ratio (kg/hab)	28,01	27,62	27,80	27,45	26,49	- 3,50 %



# 6

## LES PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS ET LA VALORISATION ORGANIQUE

# LES DÉCHETS VERTS SUR LE SMVO



## Les déchets verts

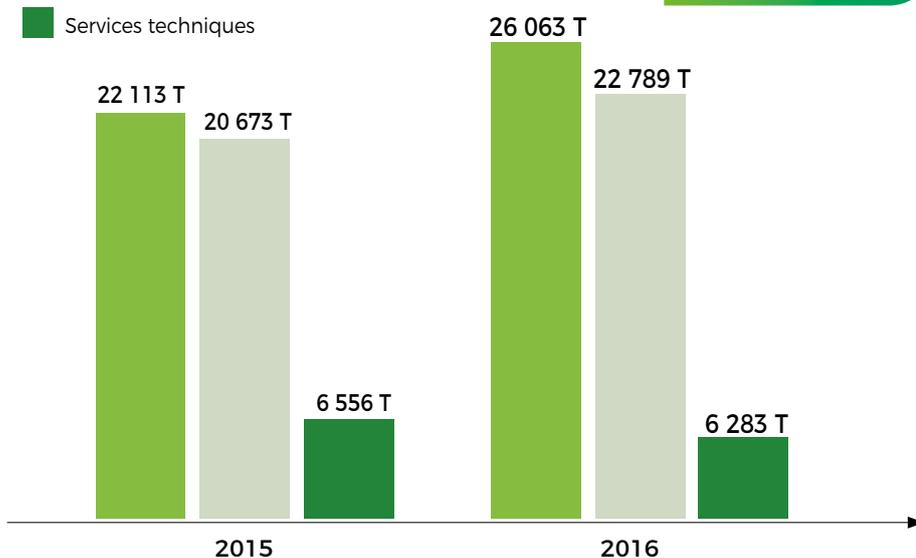
Les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte et en déchetteries ont augmenté entre 2015 et 2016 : + 6 066 tonnes.

Le SMVO continue à communiquer sur les autres solutions existantes, comme le compostage, le mulching... pour diminuer la part des déchets verts collectés et traités.



## Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte

- Collecte en porte-à-porte
- Déchets verts des déchetteries
- Services techniques



## Les plateformes de compostage

Une fois collectés, ces déchets verts sont acheminés sur 4 plateformes privées de compostage, qui traitent les déchets selon la norme NFU 44-051.

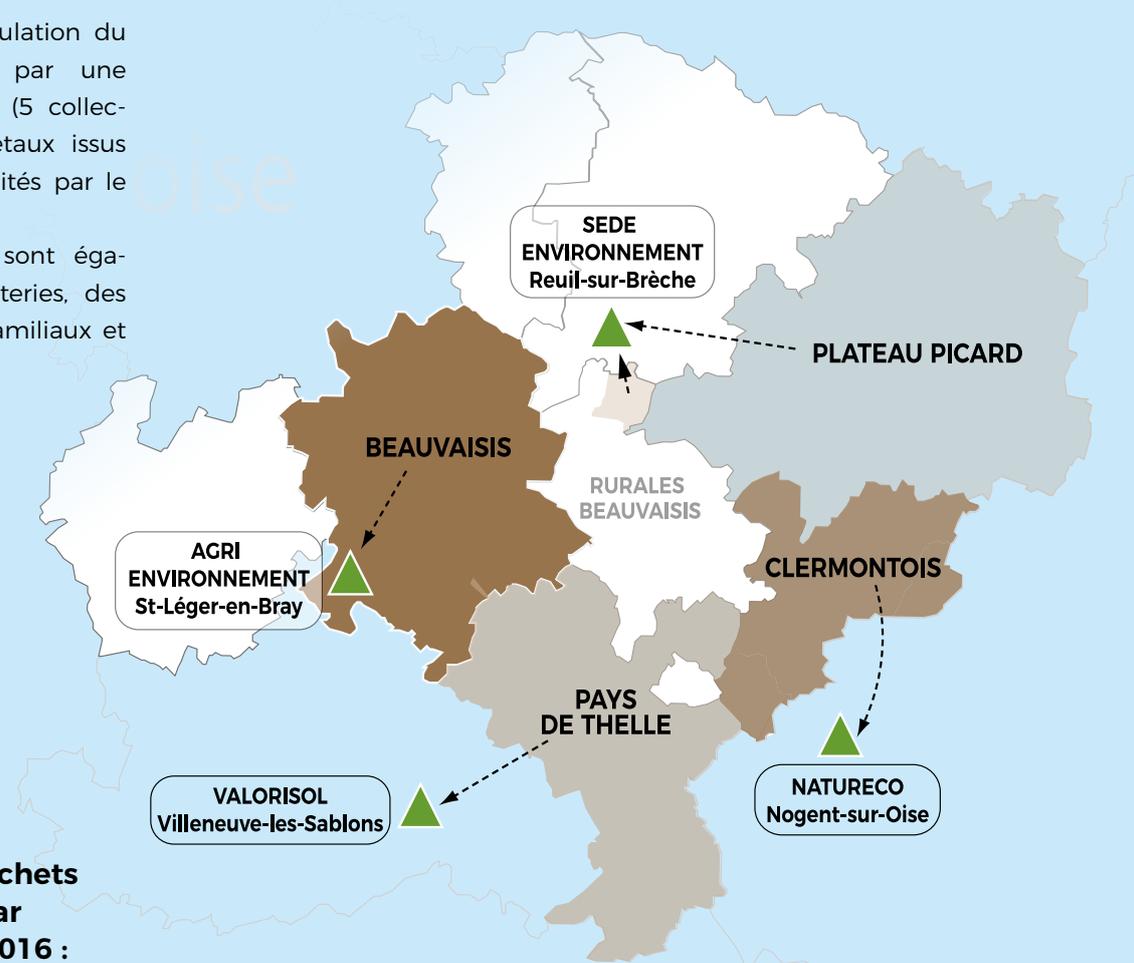
Environ un tiers du tonnage entrant devient du compost, élément structurant des sols, qui est de plus en plus recherché par les agriculteurs qui ont constaté son effet très positif sur les cultures.

En 2016, on observe une hausse des tonnages des déchets verts collectés en porte-à-porte de 3 950 tonnes de plus qu'en 2015 (hausse de 17,86 %).

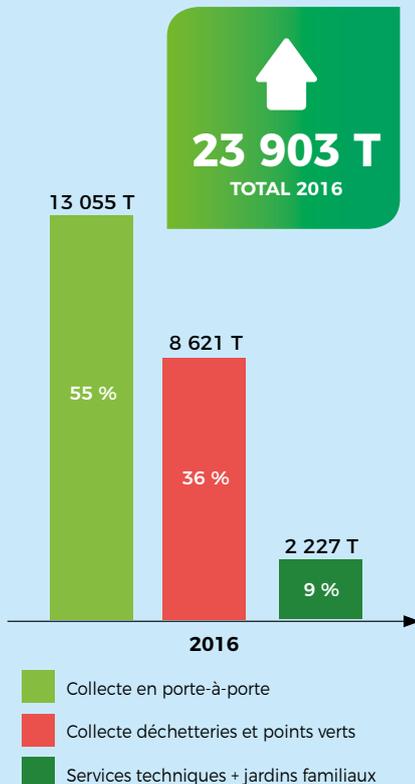
# LES DÉCHETS VERTS SUR LE SYMOVE

Près de 82 % de la population du SYMOVE est desservie par une collecte en porte-à-porte (5 collectivités). Les déchets végétaux issus de cette collecte sont traités par le Syndicat.

Les déchets compostés sont également issus des déchetteries, des points verts, des jardins familiaux et des services techniques;



## ► Répartition des déchets végétaux collectés par type de collecte en 2016 :



## ► Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte

### Les plateformes de compostage utilisées

Les déchets végétaux issus des collectes sélectives en porte-à-porte, des déchetteries, des services techniques et des jardins familiaux sont transformés en compost. Le compost produit représente environ un tiers du poids collecté.



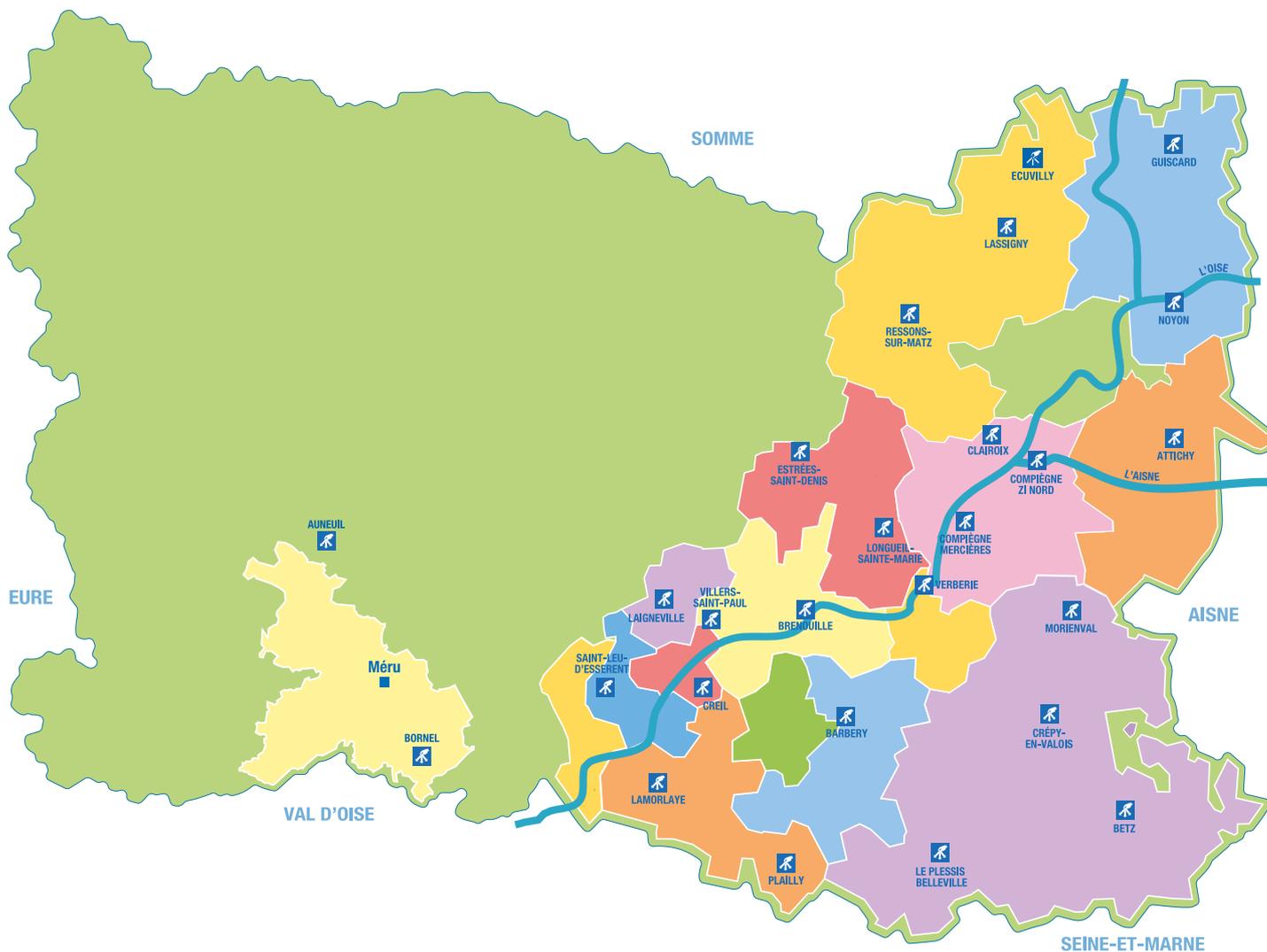
Plateforme de compostage Natureco - Nogent



# 7

## LA VALORISATION OU LE TRAITEMENT DES AUTRES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

# LES DÉCHETTERIES DU SMVO



## LE RÉSEAU

### ► Carte du réseau

Le SMVO propose à ses habitants l'accès à 26 déchetteries dont 24 sont exploitées en régie directe, 1 autre déchetterie sous forme de prestation (Bornel) et une sous convention d'utilisation pour les habitants des communes nord de la Communauté de Communes des Sablons. Il s'agit de l'accès à la déchetterie d'Auneuil située en-dehors du territoire du SMVO.

Pour permettre aux habitants du SIGIDURS (syndicat du nord-est du Val d'Oise) de se rendre à la déchetterie de Plailly, le SMVO a signé une convention d'utilisation de la déchetterie de Plailly pour les habitants de Saint-Witz et Survilliers, communes voisines de Plailly.

La nouvelle déchetterie d'Ecuivilly a été inaugurée en septembre 2016.





## Le mode de fonctionnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le règlement intérieur des déchetteries a changé.

Ce règlement informe les usagers (particuliers et professionnels) des conditions d'accès et des règles à respecter.

Cette modification était nécessaire du fait de nombreuses évolutions, dont notamment :

- les nouveaux textes réglementaires régissant le fonctionnement des déchetteries (rubrique 2710-1 et 2710-2 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement),
- l'arrêt des collectes d'amiante lié et des DASRI,
- la mise en place du système de cartes d'accès,
- la création de nouveaux éco-organismes dédiés et de nouvelles filières adaptées (Eco-mobilier, Eco-DDS - Déchets Diffus Spécifiques ménagers...).

Les modifications portent principalement :

Pour les particuliers :

- limitation du volume de dépôt à 4 m<sup>3</sup> par jour,
- présentation obligatoire de la carte d'accès au réseau de déchetteries VERDI,

- nombre de passage limité à 50 maximum par an,

- facturation de la demande de renouvellement de carte d'accès : 5 € TTC.

Pour les professionnels, artisans, associations, services techniques et bénéficiaires de chèques emploi services, il y a une modification de la grille tarifaire.

Le règlement intérieur 2015 et ses annexes sont consultables dans les déchetteries du réseau VERDI, ainsi que sur le site Internet du SMDO :

[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

## Modification du règlement intérieur

50 passages par an / 4 m<sup>3</sup> maximum par jour pour les particuliers.

	2015	2016
Courrier 40 passages	646	461
Courrier 50 passages	97*	55
Création compte particulier	12 833	9 607
<b>TOTAL compte particulier</b>	<b>105 440</b>	<b>115 047</b>
Création compte professionnel	163	129
<b>TOTAL compte professionnel</b>	<b>1 171</b>	<b>1 300</b>

\* atteinte des 50 passages

# ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

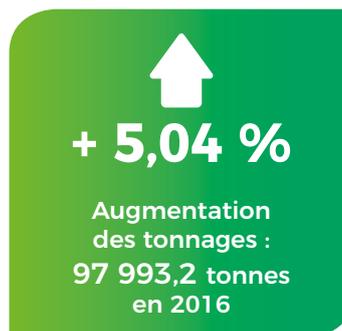
## TOP 5 des fréquentations en 2016

1 - Lamorlaye	68 690 visiteurs
2 - Noyon	49 826 visiteurs
3 - Brenouille	45 136 visiteurs
4 - Laigneville	44 317 visiteurs
5 - Crépy-en-Valois	40 803 visiteurs



Déchetterie	2015	2016	Evolution 2015/2016
Attichy	30 352	32 397	6,74 %
Barbery	24 829	26 333	6,06 %
Betz	18 635	20 713	11,15 %
Bornel	27 830	28 479	2,33 %
Brenouille	39 892	45 136	13,15 %
Clairoix	32 369	32 838	1,45 %
Compiègne - Mercières	25 932	27 718	6,89 %
Compiègne Zi Nord	17 744	17 606	- 0,78 %
Creil	27 233	30 014	10,21 %
Crépy-en-Valois	39 582	40 803	3,08 %
Ecuivilly	-	1 674	
Estrées-Saint-Denis	24 382	26 121	7,13 %
Guiscard	17 833	18 891	5,93 %
Laigneville	39 639	44 317	11,80 %
Lamorlaye	64 921	68 690	5,81 %
Lassigny	22 246	24 360	9,50 %
Le Plessis Belleville	33 116	34 855	5,25 %
Longueil-Sainte -Marie	23 182	23 018	- 0,71 %
Morienvil	15 150	15 972	5,43 %
Noyon	46 482	49 826	7,19 %
Plailly	18 778	22 448	19,54 %
Ressons-sur-Matz	19 550	21 369	9,30 %
Saint-Leu-d'Esserent	29 714	32 870	10,62 %
Verberie	27 802	29 097	4,66 %
Villers-Saint-Paul	25 783	28 702	11,32 %
<b>TOTAL VISITEURS</b>	<b>692 976</b>	<b>744 247</b>	<b>+ 7,40 %</b>

# ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES



En tonnes	2015	2016	Evolution 2015 / 2016
Déchets Verts	20 673	22 789	10,24 %
Terres et Gravats	24 046	23 676	- 1,54 %
TVE	3 111	2 398	- 22,93 %
Monoflux	31,24	138	première année complète du dispositif
Eco-mobilier	1 215	1 768	45,49 %
Bois	735	569	- 22,67 %
TVV	36 139	37 947	5,00 %
Cartons	60	51	-14,12 %
Ferrailles	3 661	4 060	10,88 %
DDM (hors batteries)	237	264	11,09 %
Eco-DDS	645	634	- 1,60 %
Batteries	69	70	2,05 %
D3E	2 239	3 047	36,11 %
Piles usagées	16	17	4,40 %
Huiles moteur	141	160	13,20 %
Pneus Aliapur	142	165	16,69 %
Pneus hors Aliapur	4	-	
Textiles	124	237	91,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>93 288</b>	<b>97 990</b>	<b>+ 5 %</b>
Focus sur l'évolution des TVV (TVE + TVI + Bois)	39 986	40 914	+ 2,32 %

## Evolution des quantités de déchets déposés par visite et par habitant :

	2014	2015	2016
Quantité par visite	132,6 kg	134,62 kg	131,66 kg
Quantité par habitant	211,90 kg	188,70 kg	197,21 kg

# LES TRAVAUX SUR LES DÉCHETTERIES DU SMVO



Déchetterie d'Ecuville

## ► Une nouvelle déchetterie à Ecuville pour compléter le réseau :

La conception de cette nouvelle déchetterie a été définie sur la base d'une organisation en 2 grands modes de dépose qui correspondent à autant de zones spécifiques :

- zone 1 : dépose dans des contenants ou locaux, avec un local de 30 m<sup>2</sup> pour les DEEE et un local de 13 m<sup>2</sup> pour les DDS, un espace abrité sous auvent pour les différents collecteurs (huiles de vidange, piles, textiles...);
- zone 2 : dépose dans les bennes depuis la plate-forme haute. Cette déchetterie comporte 7 bennes.

Afin de sécuriser les usagers de la déchetterie, les flux des camions

d'enlèvements sont séparés des flux des usagers : aucun camion ne circule sur le quai haut dédié aux dépôts des usagers.

Le quai bas a été conçu de façon à faciliter les manœuvres d'enlèvement des bennes : un sens de circulation, pas d'entrée en marche arrière sur le site.

- Architecte : AVANTPROPOS
- Bureau d'études VRD : BERIM
- Entreprise mandataire du marché de travaux : STAG
- Montant du marché de travaux : 759 632 € HT

## ► L'aménagement des accès à la déchetterie de Betz

Afin d'améliorer l'accessibilité à la déchetterie de Betz et de sécuriser le site qui était situé hors agglomération sur la RD 922, des travaux ont été entrepris afin de créer :

- une zone d'attente pour les usagers provenant de Betz,
- une voie d'évitement pour les véhicules en provenance d'Antilly,
- une aire de retournement pour les poids lourds à l'intérieur de la déchetterie.

De plus, la commune a accepté de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération afin que la déchetterie se trouve dans l'agglomération et qu'ainsi la vitesse sur la RD puisse être limitée à 50 km/h.

Le coût total de l'opération s'élève à **64 410 € H.T.**

# LES DÉCHETTERIES DU SYMOVE



Déchetterie de Bury

Les déchetteries ont été créées par les collectivités et relèvent de leurs compétences. Le SYMOVE valorise uniquement les **tonnages collectés dans le cadre des filières REP dédiées aux éco-organismes** : les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), ainsi qu'une partie des gros cartons.

Flux	Tonnages 2016
Déchets Verts	6 546 T
Terres et Gravats	710 T
Tout Venant Enfouissable	10 683 T
Eco-Mobilier	1 622 T
Bois	672 T
Cartons et papiers	625 T
Ferrailles	101 T
DDS	14 T
Batteries	2 T
DEEE	2 037 T
<b>TOTAL</b>	<b>23 011 T *</b>

## Les points verts

### 2 074 T

de déchets verts collectés en 2016

## Les jardins familiaux

### 303 T

de déchets verts collectés en 2016

### 133 T

d'encombrants collectés en 2016

\* Il ne s'agit pas des tonnages annuels réceptionnés en déchetteries. Mois des tonnages pris en charge par le SYMOVE et par le SMDO à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.



# 8

## **LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETTERIES ET LE TRANSPORT FERROVIAIRE DES DÉCHETS**

# L'ORGANISATION DU SERVICE TRANSPORT DE BENNES DE DÉCHETTERIES

L'activité du transport de bennes de déchetteries fonctionne 7J/7, y compris les jours fériés.

Le service est organisé en plusieurs équipes : une équipe de conducteurs du matin, une d'après-midi, du lundi au samedi et le dimanche matin uniquement.

Trois coordonnateurs « transport » sont chargés du bon fonctionnement du service en tenant compte des besoins des déchetteries.

Les conducteurs sont chargés de transporter les bennes de déchetteries vers les exutoires dédiés à chaque type de déchets.

L'organisation de ce service nécessite une très bonne concertation entre les activités transfert et déchetteries.



## La base de Verberie

L'ancien quai de transfert de Verberie a été aménagé en base logistique où une flotte de camions est déployée. Plusieurs déchetteries disposent d'un camion, ce sont celles de Noyon, Saint-Leu d'Esserent et Crépy-en-Valois. La base d'Estrées Saint-Denis a été fermée en avril 2015.

Des locaux (un vestiaire, des sanitaires, des bureaux à Verberie) permettant la gestion de ce service ont été aménagés de manière temporaire sur la base logistique.

Un nouveau centre logistique a été inauguré en juin 2017. Pour assurer la maintenance, l'entretien et la réparation des bennes, un atelier a été créé. Le site est sécurisé : barrières infrarouge, vidéosurveillance, alarme, téléprotection.

Fin 2016, de nouveaux locaux ont été achetés par le SMDO pour créer un nouveau centre logistique à Verberie.

## Les moyens matériels

Location " full service " via le loueur VIA Location.

La flotte est constituée de :



**13 camions  
AMPLIROLL**

de PTAC 26 tonnes dont  
9 sont équipés de  
bâchage automatique  
et 4 de grues auxiliaires

**1 camion  
AMPLIROLL  
32 tonnes**

**1 camion  
RELAIS**

Tous les véhicules sont de marque MAN modèle TGS 400ch. L'entretien et la maintenance sont gérés dans le cadre du marché.

Pour permettre le vidage des bennes de déchetteries dans des délais respectant les horaires d'ouverture des déchetteries, le SMVO s'est muni d'un parc de 360 bennes, de capacité 15 et 30 m<sup>3</sup> et de 18 bennes TVI pour le transport ferroviaire.

L'entretien et la maintenance du parc de bennes sont réalisés en interne, excepté pour les grosses réparations.



## LE RÉSEAU DE 4 QUAIS DE TRANSFERT ET LA PLATEFORME FERROVIAIRE SUR LA PARTIE EST DU SMDO (EX-SMVO)



Ces quais de transfert permettent aux collectivités adhérentes de transférer les déchets les plus éloignés du Centre de Traitement Principal de Villers-Saint-Paul.

Le schéma de production est basé sur la mise à disposition de moyens dédiés (locomotives, agents de conduite, agents au sol ....) et tient compte des sillons demandés par le SMVO à Réseau Ferré de France (RFF).

Le schéma de desserte prévoit :

- une desserte du lundi au samedi de chacun des quais de transfert ;
- deux dessertes du lundi au samedi du centre de traitement principal ;
- ainsi qu'une possibilité de desserte des ateliers de maintenance des wagons.

Toutes les dessertes sont effectuées en mode « livraison-restitution » c'est-à-dire que les wagons chargés de caissons vides seront mis à disposition en même temps que l'enlèvement des wagons avec les caissons pleins.

La logistique du transport des déchets par la voie ferroviaire s'organise par l'intermédiaire de 4 quais de transfert embranchés fer répartis sur le territoire du SMVO.

Les quais de transfert sont réservés aux camions de collecte qui, après avoir effectué la collecte en porte-à-porte, viennent vider leur contenu dans des caissons dédiés en fonction du type de déchets :

- les ordures ménagères sont déchargées dans une trémie puis sont dirigées dans un caisson

fermé pour être compactées afin de diminuer leur volume ;

- les collectes sélectives sont quant à elles vidées en vrac dans des caissons plus traditionnels, gravitairement.

Un troisième flux transite pas les quais : les encombrants valorisables issus des déchetteries qui arrivent quant à eux dans des caissons positionnés directement sur les wagons.

En 2016, l'exploitation des quais de transfert et le transport ferroviaire étaient gérés, par le biais de deux marchés publics distincts :

- SITA en charge de l'exploitation des quais de transfert ;
- FORWARDIS en charge de la coordination des moyens de transport et logistiques pour permettre à chaque quai de transfert de disposer chaque jour du nombre et de la catégorie de caissons dont il a besoin et son sous-traitant VPLI ;
- le tractionnaire.

Les horaires d'ouverture des quais de transfert tiennent compte des schémas de collecte des collectivités adhérentes du SMVO.

Les dessertes ferroviaires tiennent compte des sillons attribués.

Les sillons sont demandés par le SMVO en tant que candidat autorisé auprès de SNCF Réseau.

C'est l'exploitant ferroviaire VFLI qui assiste le SMVO dans la construction de sillons à formuler à SNCF Réseau et qui réalise les études de faisabilité conformément au document de référence de Réseau Ferré de France (RFF).

VFLI demande à SNCF Réseau, à chaque fois que de besoin, les sillons de dernière minute permettant de faire circuler les trains à des horaires différents de ceux initialement prévus.

En 2016, 95 726,70 tonnes de déchets ont transité par les quais de transfert : Près de 60 % des ordures ménagères et de la collecte sélective (hors verre) ont été transportés par le train.

Seuls les déchets collectés dans les communes situées autour du Centre de Traitement Principal sont transportés par camion.

**En 2016, 95 727 tonnes de déchets ont transité par les quais de transfert :**

Tonnages	Quai de Compiègne	Quai de Saint-Leu	Quai de Noyon	Quai de Ormoy-Villers	TOTAL
Ordures Ménagères résiduelles	28 625 T	14 567 T	12 375 T	14 192 T	69 760 T
Monoflux	7 692 T	3 188 T	3 648 T	3 077 T	17 606 T
TV	-	-	-	-	8 361 T
<b>TOTAL</b>	<b>36 317 T</b>	<b>17 756 T</b>	<b>16 023 T</b>	<b>17 270 T</b>	<b>95 727 T</b>



**Projet 2017 de construction d'un nouveau quai de transfert et d'une base logistique à Villers-Saint-Sépulcre.**

Actuellement, le SMDO réalise une étude de construction d'un nouveau quai de transfert pour les déchets des habitants de l'Ouest du département.

En effet, la volonté du SMDO est de mettre en place une logistique ferroviaire pour transférer les ordures ménagères et la collecte sélective du territoire de l'ex SYMOVE jusqu'au centre de traitement principal en privilégiant un transport alternatif à la route ayant pour cible un report



modal d'au moins 70 % de l'ensemble des tonnages.

Le SMDO œuvre à l'élaboration d'un schéma directeur pour le transport des déchets dans le département de l'Oise dont le point de départ est la construction d'un quai de transfert rail / route et d'une base logistique sur un site situé sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre.

Ce site présente déjà l'avantage d'être la propriété du SMDO et de disposer d'un embranchement ferroviaire (ligne Creil - Beauvais) raccordé au réseau ferré national. Il est également proche des gisements de l'agglomération de Beauvais qui représente près de 60 % des tonnages.

Le projet de quai de transfert, installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets, permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets d'ordures ménagères et de collectes sélectives, et éventuellement certains flux issus des déchetteries.

Les déchets seront réceptionnés avant d'être conditionnés.

C'est environ 8 à 12 wagons journaliers qui seront acheminés jusqu'au Centre de Traitement Principal, ce qui nécessite l'implantation d'environ 350 m de voies ferrées.

Le site offre une assiette foncière importante capable d'accueillir non seulement le projet d'implantation du quai de transfert rail/route mais également une base logistique d'accueil pour la régie de transport des déchetteries.

Des synergies et optimisations de moyens entre les deux activités, quai de transfert et base logistique, seront ainsi développées.

L'ensemble des installations, y compris la plateforme ferroviaire, représente environ 3,5 hectares.

Au vu de la surface disponible, le SMDO réfléchit également à l'implantation, à court terme, d'une plateforme destinée au stockage des collectes d'emballages en verre ménager, en attente de leur évacuation vers la filière de reprise retenue. Cet équipement a pour objectif de permettre la rupture de charge entre les zones de collecte des adhérents du syndicat et l'exutoire final.

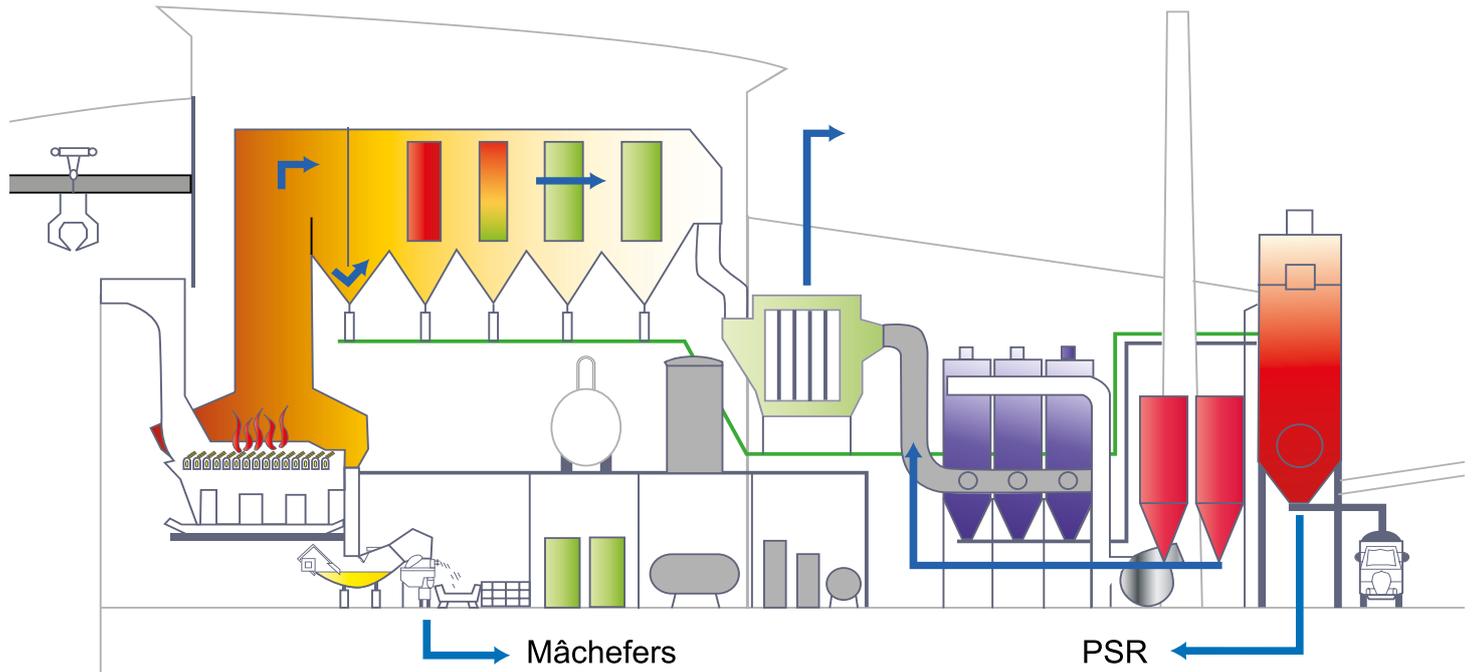


# 9

## LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



# LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



Promouvoir une valorisation énergétique raisonnée et maîtrisée des déchets ménagers, c'est affirmer la volonté d'inscrire la valorisation énergétique comme un mode de traitement moderne, efficace et pleinement respectueux de son environnement.

**Maîtrisée :** processus apparemment simple - brûler des déchets - mais en réalité complexe - obtenir une bonne combustion et gérer les effluents et rejets -, la valorisation énergétique est un procédé industriel qui exige une parfaite maîtrise. La valorisation énergétique est maîtrisée car elle répond à des « normes » extrêmement strictes qui en font un système sûr pour les populations et efficace pour la collectivité.

**Raisonnée,** parce que la valorisation énergétique s'intègre dans le cadre d'un processus global de gestion des déchets qui comprend différentes étapes : collecte sélective, recyclage, compostage, valorisation énergétique, mise en centre de stockage. Le « tout incinéré » n'est plus de mise aujourd'hui, la valorisation énergétique intervenant de manière complémentaire avec les autres modes de traitement.

**Raisonnée encore,** car la valorisation énergétique accepte tous les types de déchets et de rebuts des autres filières avec une grande capacité d'adaptation. Elle les hygiénise en détruisant les polluants biologiques que les déchets contiennent, et en captant ou détruisant les polluants chimiques. Elle participe également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Raisonnée enfin,** car la valorisation énergétique contribue significativement à la préservation des ressources de la planète, tant sous forme d'énergie que de matière :

- brûler les déchets libère une énergie qui peut être utilisée en chaleur ou en électricité, et dont plus de 50 % est considérée comme renouvelable (biomasse). La valorisation énergétique participe ainsi à l'atteinte des objectifs en matière d'énergies renouvelables (23% en 2020) ;
- des métaux d'excellentes caractéristiques en vue de leur recyclage, ainsi que des matériaux de construction utiles en sous couches routières, sont extraits

des mâchefers issus de la valorisation énergétique.

Le Centre de Valorisation Énergétique situé sur la commune de Villers-Saint-Paul, propriété du SMDO a été mis en service en 2004.

Il permet la valorisation énergétique des ordures ménagères d'une partie du département de l'Oise (ex-SMVO) et des déchets d'activités économiques d'industriels. Dès 2018, il permettra de valoriser en énergie les ordures ménagères résiduelles de l'ex-Symove, ce qui réduira considérablement la part d'enfouissement des ordures ménagères de l'Ouest du département.

**La valorisation énergétique, un mode de traitement pleinement intégré à la filière des déchets ménagers en France.**

La valorisation énergétique n'a pas vocation à supplanter les autres modes de **valorisation des déchets**. Solution industrielle nécessaire et indispensable à une gestion des déchets respectueuse de l'environnement, elle s'intègre dans un processus multi-filières où les différents modes de valorisation se complètent en vue d'une optimisation écologique et économique.

L'installation de Villers-Saint-Paul dispose de deux lignes et d'une capacité réglementaire annuelle de traitement de déchets ménagers et assimilés de 173 250 tonnes.

Le SMVO a confié l'exploitation de cette Unité de Valorisation Énergétique à la société ESIANE (appartenant au groupe TIRU / NOVERGIE) par une Délégation de Service Public qui prend fin en juin 2019.

La combustion des ordures ménagères résiduelles, des encombrants de déchetteries ou collectés en porte-à-porte, et des déchets industriels banals permet par un procédé de cogénération de produire de l'énergie.

L'énergie produite est valorisée :

- d'une part sous forme d'électricité par un groupe turboalternateur ;
- d'autre part sous forme thermique par la livraison de vapeur à la société VSPU et pour alimenter le réseau de chauffage urbain de la ville de Nogent-sur-Oise, depuis octobre 2014.

La production d'électricité permet de couvrir les besoins propres du CTP. La fraction restante est exportée vers le réseau RTE (revente ERDF).

### ► Les résidus de la valorisation énergétique utilisés comme matériaux

Les mâchefers et les ferrailles issus de la valorisation énergétique sont eux aussi valorisés. Les ferrailles sont recyclées dans la sidérurgie et les mâchefers revendus principalement comme matériaux pour les travaux publics.

## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

### ► La réception et le stockage

Les déchets sont réceptionnés et pesés à l'entrée du Centre de Traitement Principal.

Un système de détection de la radioactivité permet de détecter les déchets radioactifs, non incinérables. Tous les camions vident leur chargement dans la fosse de réception commune aux deux lignes, située dans un bâtiment clos. Le hall est mis en dépression pour éviter la dispersion d'odeurs et l'envol de déchets, ce qui permet le soufflage de l'air primaire dans les fours.



### ► La combustion

Les déchets sont brassés (mélange afin de les homogénéiser) et repris par des grappins pour être déversés dans les trémies de chargement des fours.

Chaque ligne dispose d'un four à grilles mécaniques horizontales. Dans la chambre de combustion, il est nécessaire de respecter :

- un temps de séjour suffisant ;
- une température adéquate ;
- un apport d'air.

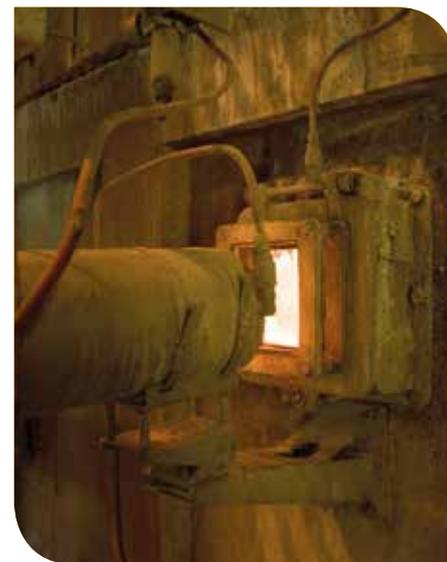
Sur la grille, il y a 4 phases :

- **phase de séchage** avec la température du four et l'arrivée d'air ;
- **phase de pyrolyse** ;
- **phase de combustion** ;
- **phase de finition.**

Dans le prolongement de chaque four, les fumées de la valorisation énergétique sont acheminées dans les chaudières permettant de récupérer l'énergie contenue dans les fumées par production de vapeur surchauffée à 400°C.

Chaque chaudière est constituée :

- d'une zone de radiation à 3 parcours verticaux permettant le refroidissement des fumées



et l'extinction des poussières incandescentes ;  
- d'une zone de convection avec des faisceaux disposés horizontalement.

Les chaudières sont alimentées avec une eau déminéralisée et dégazée. Cette eau est fournie par VSPU (plateforme chimique voisine) et produite sur place.

Les cendres récupérées dans ces deux zones sont traitées avec les cendres volantes du traitement des fumées.

## Le traitement des fumées

Il s'agit d'un traitement de type sec à double filtration.

### Les étapes sont les suivantes :

1 - En sortie de chaudière, les fumées passent à travers un électrofiltre qui les débarrasse des cendres volantes (dépoussiérage pour la réduction de la concentration). Les cendres volantes sous chaudières ainsi que les cendres sous électrofiltres sont stockées dans un silo commun. On parle également de REFIOM (Résidus d'Epu-ration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) qui sont

envoyés dans un centre de stabilisation et de stockage de déchets dangereux.

2 - Il y a un traitement par une réduction des oxydes d'azote (NOx) par injection d'urée solide ;

3 - Il y a également injection de bicarbonate de sodium pour la captation des acides et de charbon actif pour la captation des dioxines et furannes, présents dans les fumées.



Les gaz épurés sont évacués à l'aide d'un ventilateur de tirage par une cheminée équipée d'analyseurs de gaz qui vérifient la qualité des émissions gazeuses avant de les envoyer à l'atmosphère.

## LES CHIFFRES CLÉS 2016

### Les tonnages reçus sur le CVE de Villers-Saint-Paul

Ce qu'il faut noter en 2016 :

- une baisse du tonnage des apports d'OMr du SMVO dans la continuité des faits observés au cours des précédentes années,
- une hausse des tonnages des refus de tri du Tout Venant Valorisable (TVV),
- une hausse du tonnage des refus de tri provenant du centre de tri,
- le tonnage des apports extérieurs d'ESIANE est en forte hausse, par rapport à l'année 2015 : **+ 9 173 tonnes d'OMr.**

TONNAGES	2015	2016	Évolution 2015/2016
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	120 266	118 208	- 1,71 %
Refus de tri des TVV	7 409	8 421	+ 13,66 %
Refus de tri du centre de tri	6 432	6 806	+ 5,83 %
Produits du CDT non commercialisés	0	100	
(1) Total Déchets Ménagers	134 107	133 536	- 0,43 %
(2) DAE	23 348	22 893	- 1,95 %
(3) OM Clients ESIANE	4 014	13 187	
<b>TOTAL DÉCHETS (1)+(2)+(3)</b>	<b>161 469</b>	<b>169 615</b>	
Evacuation	1 356	4 349	
<b>TOTAL DÉCHETS TRAITÉS SUR LE CVE</b>	<b>160 113</b>	<b>165 266</b>	<b>+ 3,22 %</b>

### Ratio OMr



Apports d'OMr sur le CVE :

**118 208 T**



243,29  
kg/hab.



ratio 2015

237,90  
kg/hab.



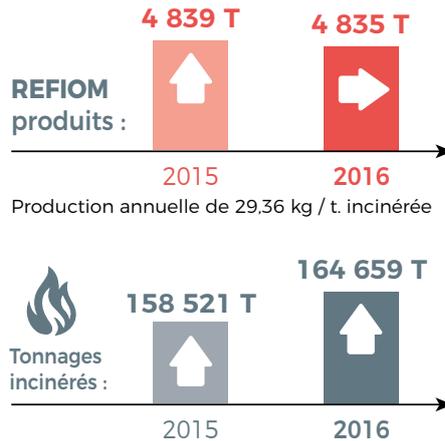
ratio 2016

soit une diminution de 5,39 kg/hab. par rapport à 2015

## Sous produits de traitement des fumées

### a - Refiom

Les REFIO (ou Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont des résidus issus du dépoussiérage et de la neutralisation des gaz des incinérateurs. Ils comprennent les cendres volantes provenant du dépoussiérage des fumées et les cendres captées sous les chaudières.



Ce sont des résidus toxiques qui doivent subir un traitement de stabilisation, avant d'être stockés systématiquement en CSDU de type I.

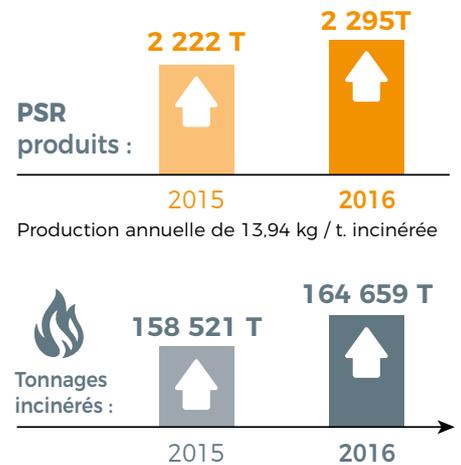
On observe une stabilité de la production de REFIO en 2016 malgré l'augmentation des tonnages incinérés sur le site par rapport à 2015.

### b - Production de PSR

(Produits Sodiques Résiduels)



Les PSR sont les sous-produits captés dans le filtre à manche composé principalement de bicarbonate de sodium et de charbon actif. Ces résidus sont revalorisés. La production annuelle de PSR produits est de 13,94 kg / T d'ordures ménagères incinérée. Cette valeur reste inférieure à la valeur de référence (soit 16 kg/tonne incinérée).



## Réactifs de traitement des fumées

### a - Le bicarbonate de sodium

Le bicarbonate de sodium est injecté dans le circuit des fumées pour le traitement des acides. La consommation est en légère baisse par rapport à 2015 bien que le tonnage incinéré en 2016 ait augmenté. La valeur reste inférieure à la garantie constructeur.

### b - L'urée

L'urée est injectée dans le premier parcours de la chaudière pour le traitement des NOx. Le ratio reste inférieur à celui des années précédentes.



### c - La coke de lignite

La coke de lignite est injectée dans le circuit des fumées pour le traitement des dioxines et furannes. La quantité de coke de lignite injectée, entre 2015 et 2016, est en augmentation suite à la mise en place de nouveaux systèmes de mesure en semi continu et la nécessité de garantir des valeurs conformes sur les cartouches de prélèvement de PCDD/F.

## Traitement des eaux

### Acide chlorhydrique

42,16 tonnes ont été utilisées pour la régénération des résines des échangeurs cationiques des chaînes de production d'eau déminéralisée.

2016

Acide chlorhydrique  
42,16 T

Production annuelle de  
0,26 kg / tonne incinérée

### Soude

46,20 tonnes ont été utilisées pour la régénération des résines des échangeurs anioniques des chaînes de production d'eau déminéralisée.

Les variations de la consommation en acide sont cohérentes avec celles de la soude pour ce type d'installation.

Soude  
46,20 T

Production annuelle de  
0,28 kg / tonne incinérée



## Disponibilité des lignes

Le tonnage incinéré en 2016 est en hausse par rapport à 2015 (+ 6 138 tonnes) ce qui s'explique par des apports extérieurs d'ESIANE en nette augmentation.

Les deux lignes du Centre de Valorisation Énergétique ont fonctionné de manière satisfaisante en 2016, permettant ainsi d'incinérer 164 659 tonnes de déchets ménagers et assimilés.



2016	Heures de marche	Disponibilité	Déchets incinérés	Tonnage horaire moyen	Heures d'arrêt
Ligne 1	8 147	92,80 %	82 848 T	10,17 T/h	637
Ligne 2	8 053	91,62 %	81 811 T	10,16 T/h	741
GTA	7 177	82,06 %		moyenne : 10,16 T/h	1 581

**En 2016, la disponibilité moyenne sur les deux lignes a été de 92,21 % ce qui est très satisfaisant.**

**La livraison de vapeur auprès de VSPU : ..... 52 689 T ou 42 151 MWh**

**La livraison de vapeur vers le réseau de chaleur : ..... 29 561 MWh**

Production d'électricité : ..... 69 134 MWh

Autoconsommation sur site : ..... 12 469 MWh

Vente électrique : ..... 56 665 MWh

Achat d'électricité : ..... 2 334 MWh

# CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

2 contrôles périodiques pour chacune des lignes :

- ligne 1 : le 10 mai 2016 et le 8 novembre 2016 ;

- ligne 2 : le 11 mai 2016 et le 9 novembre 2016.

1 contrôle inopiné demandé par la DREAL : du 19 au 22 décembre 2016.

Les valeurs mesurées respectent l'arrêté d'exploitation du 9 janvier 2006.

## Les rejets gazeux en 2016

LIGNE 1						
2016	SO2	NOx	HCl	NH3	Poussières	CO
	mg/Nm <sup>3</sup> sec 11 % O <sub>2</sub>					mg/Nm <sup>3</sup> sec 11 % O <sub>3</sub>
Janvier	3,12	129,15	4,52	2,75	0,22	4,14
Février	3,16	127,72	5,52	3,24	0,22	5,13
Mars	2,53	129,47	6,24	3,53	0,23	4,87
Avril	2,47	128,87	6,04	3,13	0,22	4,04
Mai	3,18	135,99	5,86	3,79	0,22	4,29
Juin	5,01	151,91	6,64	7,18	0,21	7,49
Juillet	5,61	132,42	5,77	6,33	0,21	6,16
Août	3,98	172,64	5,80	2,69	0,22	4,68
Septembre	5,44	174,19	5,81	3,58	0,22	5,25
Octobre	4,45	173,26	5,76	3,97	0,21	5,65
Novembre	5,75	159,77	5,31	5,89	0,22	7,55
Décembre	6,65	153,83	5,21	4,24	0,21	7,74

LIGNE 2						
2016	SO2	NOx	HCl	NH3	Poussières	CO
	mg/Nm <sup>3</sup> sec 11 % O <sub>2</sub>					mg/Nm <sup>3</sup> sec 11 % O <sub>3</sub>
Janvier	4,32	165,33	3,69	0,97	0,33	6,22
Février	4,63	161,89	4,35	1,39	0,34	7,83
Mars	3,80	160,27	4,36	1,67	0,33	7,87
Avril	5,10	159,68	4,00	4,16	0,35	9,91
Mai	5,97	158,99	4,61	5,09	0,39	10,44
Juin	6,03	164,54	2,40	5,08	0,33	10,11
Juillet	6,63	161,43	3,46	5,17	0,34	7,72
Août	7,06	159,31	3,69	4,53	0,32	7,30
Septembre	8,08	172,83	4,00	5,43	0,32	7,82
Octobre	6,49	161,00	3,91	5,62	0,32	8,83
Novembre	6,81	158,50	3,97	4,37	0,33	8,65
Décembre	8,80	153,75	4,40	3,12	0,28	7,17

## Les dioxines et furannes en 2016

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc - 1	Déc - 2	
Date	05/01 au 02/02/16	02/02 au 01/03/16	01/03 au 30/03	30/03 au 28/04	28/04 au 25/05	25/05 au 20/06	20/06 au 18/07	18/07 au 16/08	16/08 au 13/09	13/09 au 11/10	11/10 au 08/11	08/11 au 06/12	06/12 au 02/01/17	
Ligne 1	I - TEQ ng/ Nm <sup>3</sup>	0,007	0,005	0,004	0,006	0,003	0,011	0,002	0,001	0,001	0,001	0,003	0,004	0,001
Ligne 2	I - TEQ ng/ Nm <sup>3</sup>	0,004	0,004	0,002	0,002	0,002	0,007	0,002	0,004	0,003	0,003	0,006	0,005	0,007



# 10

## L'ENFOUISSEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DES ENCOMBRANTS DU SYMOVE



## Les déchets résiduels

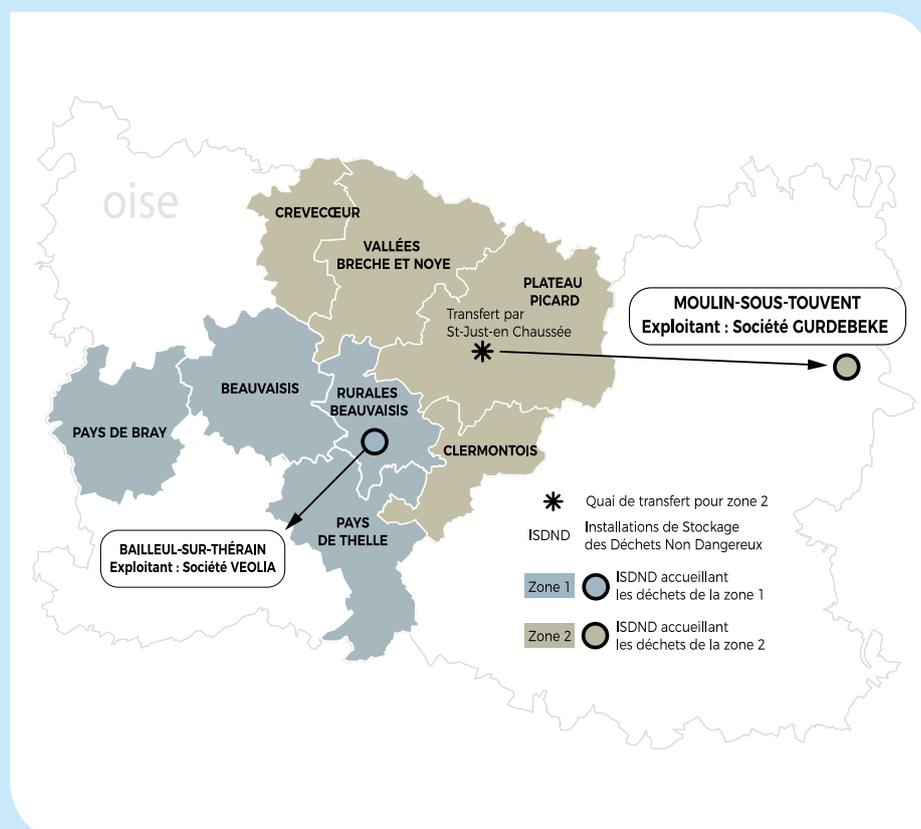
Sur la partie Ouest, les ordures ménagères sont actuellement enfouies. Courant 2018, grâce à la fusion, l'essentiel des ordures ménagères des habitants de l'ouest du département sera également valorisé au centre de valorisation énergétique des déchets de Villers-Saint-Paul.

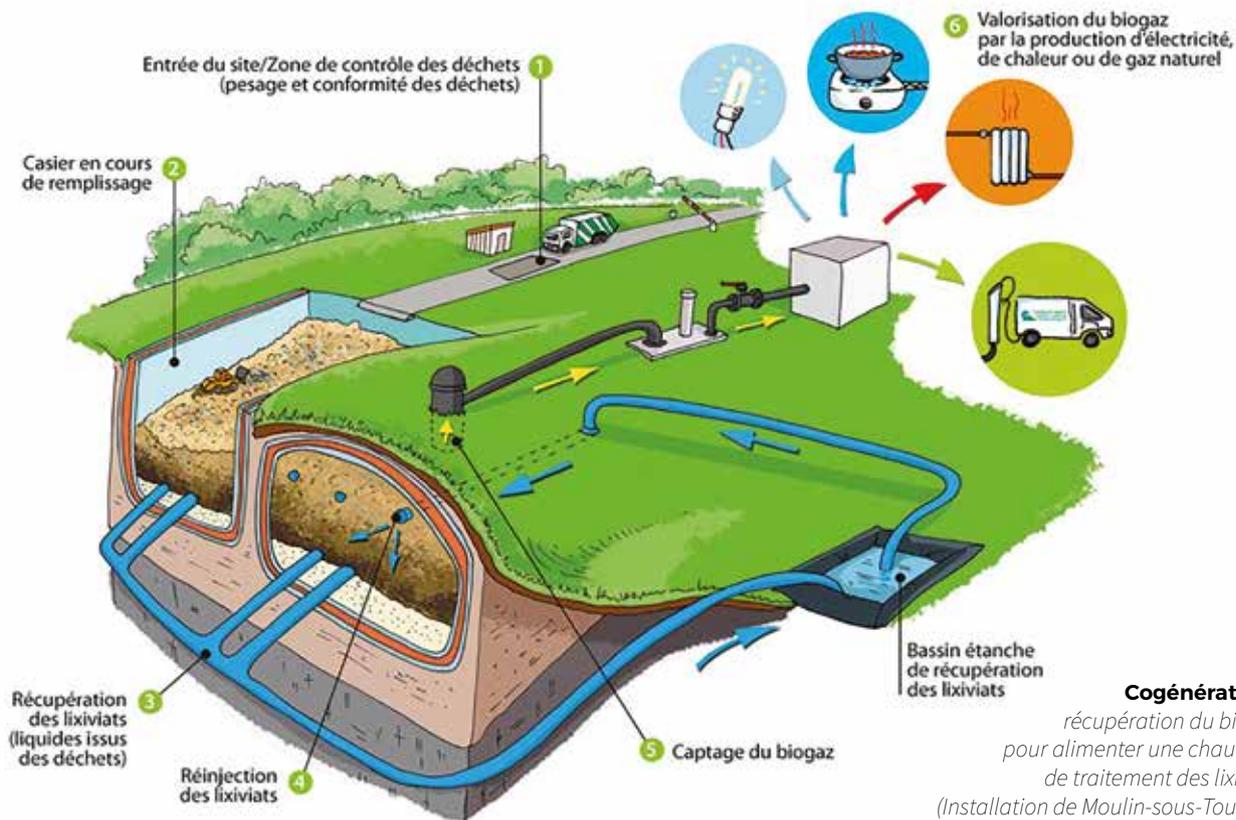
Les déchets résiduels pris en compte sur la carte ci-dessous sont ceux facturés au SYMOVE dans le cadre de son marché public de traitement. Ils intègrent une partie des tonnages de tout-venant enfouissable collectés sur certaines déchetteries et autres points d'apport volontaire.

2016	Tonnes	kg/hab/an
OMr	66 571 T	255 kg
Encombrants porte-à-porte	1 164 T	7 kg *
Services techniques	2 697 T	
Jardins familiaux	133 T	
Tout Venant Enfouissable (déchetterie)	10 683 T	
<b>TOTAL</b>	<b>81 248 T</b>	

\* par habitant desservi

**81 248** tonnes de déchets résiduels ont été enfouies en ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux).





### Il existe trois types de sites :

- CET/CSDU 1 = ISDD (déchets industriels dangereux),
- CET/CSDU 2 = ISDND (déchets ménagers et assimilés),
- CET/CSDU 3 = ISDI (déchets dits inertes).

### Les déchets ménagers ultimes enfouis en ISDND :

- les déchets non valorisables des ménages : OMR, refus de compostage et de tri non valorisables, encombrants et gravats issus des déchetteries...
- les déchets industriels banals non valorisables issus des artisans, commerces et industries
- les refus de bois non valorisables
- les boues de station d'épuration non valorisables dont le taux d'humidité ne dépasse pas 30 %.

### Le traitement des rejets

#### Le biogaz

C'est le gaz produit par la dégradation de la matière organique naturelle contenue dans les déchets stockés. Il comprend essentiellement du méthane et du gaz carbonique.

Pour pallier toute nuisance, des drains sont installés pour capter le biogaz produit. Celui-ci est valorisé énergiquement, et la chaleur produite peut être transformée en électricité ou en vapeur afin d'alimenter une chaudière (cogénération existante à Moulin-sous-Touvent). Il peut également être brûlé par torchère en cas d'urgence.

#### Les lixiviats

Ce sont les eaux contenues dans les déchets stockés, qui proviennent des eaux de pluie traversant les déchets.

Elles peuvent être simplement dépolluées avant rejet dans le milieu naturel ou traitées par évaporation à l'aide de modules spécifiques alimentés par une chaudière fonctionnant avec le biogaz récupéré (procédé « AEROE » utilisé à Moulin-sous-Touvent).

#### Les eaux de ruissellement

Les eaux qui ne sont pas en contact avec les déchets sont acheminées vers un bassin de stockage par l'intermédiaire d'un système de fossés.

Ce bassin est destiné à la régulation des débits et au contrôle de la qualité des eaux. Les eaux traitées par décantation sont rejetées dans le milieu naturel après contrôle de leur qualité conformément à la réglementation, ou dirigées vers l'unité de traitement des lixiviats.

#### Indicateurs de suivi

- Paramètres d'analyse des eaux (lixiviats et ruissellement),
- contrôle des potentielles odeurs diffuses émises
- contrôle de présence de laridés (goélands).

### Aménagement des sites

#### Un site isolé et sécurisé

Une zone de servitude d'utilité publique est instituée autour du site. Il s'agit d'une bande de 200 mètres où la construction et les activités non agricoles peuvent être réglementées afin de préserver la stabilité des ouvrages et la pérennité des installations. De plus, la zone d'exploitation opérationnelle est ceinturée d'une clôture afin d'éviter toute intrusion.

#### Une intégration paysagère

L'aménagement des installations et des casiers est réalisé en fonction de la topographie du site afin de réduire au maximum l'impact paysager. L'exploitation par alvéole de petite taille favorise une revégétalisation rapide du site après exploitation. Les essences locales sont alors privilégiées.

#### Une réhabilitation post-exploitation

Cette phase revêt une importance particulière. Bien que l'enfouissement de déchets soit arrêté, le stockage continue de « vivre » (production de lixiviats et de gaz). Il convient de minimiser les interférences avec le milieu extérieur par :

- la mise en place d'une couverture imperméable (naturelle ou artificielle) et d'une couche drainante,
- le recouvrement avec de la terre végétale.

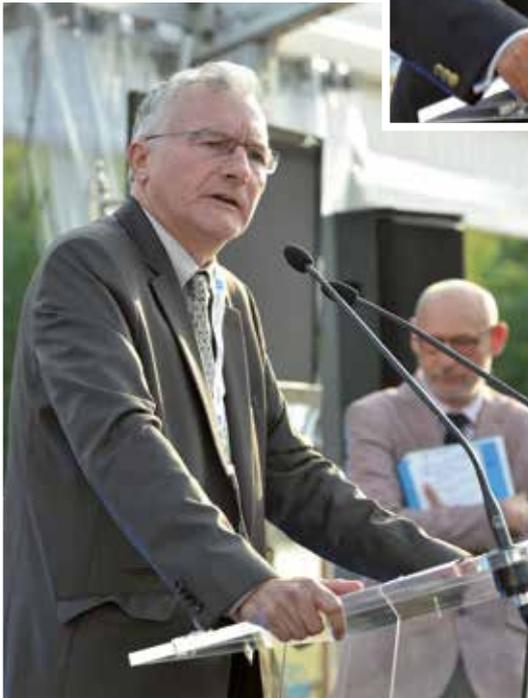
Pour que le réaménagement soit effectué dans de bonnes conditions, il est nécessaire de :

- s'assurer de la stabilité des terrains,
- choisir des espèces végétales adaptées (racines peu profondes) pour la réhabilitation paysagère du site.



**SYNDICAT MIXTE  
DE LA VALLÉE DE L'OISE**





Syndicat mixte du Département de l'Oise  
Parc tertiaire et scientifique - CS 30316  
60203 COMPIÈGNE Cedex  
[www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)

**SMDO**  
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL  
DE VALORISATION DES DÉCHETS

